51e ANNÉE (6e SÉRIE) — N° 29 — 19 JUILLET 1934

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

MGR A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES { Edition complète. . . . . . . 18 fr. / Edition partielle. . . . . . . 12 fr. | ETRANGER { Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 7 décembre 1933.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication*; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence*; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, Paris 8e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Chronique d'apostolat social. — I. LA DÉCLARATION DES CARDINAUX ET ARCHEVÊQUES DE FRANCE SUR LA QUESTION SOCIALE. — 1. Comment se pose le problème de la rechristianisation de la Société, 465. — 2. La personne humaine, 466. — 3. La famille, 467. — 4. Devoirs de fraternité dans la grande famille humaine, 468. — 5. Organisation économique, 470. — 6. Conclusion, 472.

II. L'ESPRIT SOCIAL A TRAVERS LES REVUES. — 1. *Bulletin des aumôniers de l'A. C. J. F.* : L'Action Catholique et les Œuvres, 473. — 2. *Dossiers de l'Action Populaire* : L'orientation professionnelle et l'Enseignement secondaire, 475. — 3. *Cahiers d'Action religieuse et sociale*, 477.

III. BIBLIOGRAPHIE. — Dr René Biot, A. Desqueyrat, 478 ; R. P. Coulet, Maurice Poussin, 479; René Johannet, chanoine Alleaume, Fidelis, 480.

PRÉDICATION

Il n'y en a pas dans le présent n°.

PETIT COURRIER

Q. — L'*Ami* saurait-il m'indiquer une *Vie* en français du Bienh. Félix de Nicosie ?

R. — Nous en trouvons une par le R. P. Henri de Grèzes, des Frères mineurs capucins, publiée en 1890 chez Delhomme et Briguet, à Lyon, in-12 de 382 p. à 2 f. 50 en ce temps-là ; elle coûte aujourd'hui 9 f. et se vend à la librairie St-François d'Assise, 4, rue Cassette, Paris 6e.

Q. — Au bas de la première page de la couverture du 15 février, vous parlez de la Sainte Bible commentée éditée par Letouzey : auriez-vous la bonté de me dire quels sont les auteurs de cet ouvrage ?...

R. — *La Sainte Bible commentée*, sous la direction de M. Louis Pirot, doyen de la Faculté de Théologie de Lille, professeur d'exégèse, n'aura rien de commun avec les Manuels d'Ecriture Sainte et elle ne vise nullement à les remplacer.

Elle fournira : le texte de la Vulgate d'après l'édition Gramatica, une traduction en français faite sur les textes originaux, et un commentaire exégétique, historique et théologique rédigé par des professeurs de Facultés Catholiques, de Scolasticats religieux ou de Grands Séminaires. Il convient de signaler parmi eux : les PP. Buzy et Médebielle, Braun, Lobignac, Spicq ; MM. Coppens, Tricot, Pannier, Dennefeld, Chaine, Clamer, Marchal, Charue.

Le 1er volume, consacré aux Evangiles, sera composé par les PP. Buzy (S. Matthieu) et Braun (S. Jean), et par MM. Marchal (S. Luc) et Pirot (S. Marc). Il paraîtra dans la première quinzaine d'octobre.

A ce moment-là seulement il sera possible d'indiquer le prix du volume et les conditions de souscription à l'ouvrage complet. Des conditions spéciales seront faites, sans doute, aux élèves des Grands Séminaires.

Q. — L'*Ami* pourrait il m'indiquer une bonne édition commode du *De Veritate* de S. Thomas d'Aquin ?

R. — Nous n'en connaissons pas d'édition à part. Il faut acheter les *Quæstiones disputatæ* en entier, 3 vol. in 8 55 f., Paris, Lethielleux, ou 5 vol. in 8 (avec les *Quodlibetales*), 84 f., Turin, Marietti.

Q. — Un jeune homme, étudiant en droit, lit les théologiens protestants allemands au grand péril de sa foi. Sa mère, très inquiète, me demande quels ouvrages elle pourrait lui faire lire pour contrebalancer l'influence néfaste de ces lectures.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître

1° les livres à lui conseiller, et 2° quelle Histoire de l'Eglise il pourrait lire avec plus de profit ?

R. — Ce serait, à notre avis, faire fausse route que de chercher à éloigner le péril très prochain de la lecture des théologiens protestants par la lecture de livres catholiques choisis comme antidote. Seuls des théologiens catholiques de profession sont capables de lire sans danger personnel des ouvrages exposant, propageant et défendant l'hérésie.

Le premier conseil, l'unique conseil, voudrions-nous écrire, que vous *devez* donner à cette mère justement inquiète est d'engager son fils à supprimer totalement ces lectures dangereuses pour sa foi. N'oubliez pas le canon 1399, prohibant de plein droit les livres dont se repaît votre jeune étudiant, ni le canon 2318 § 1, qui frappe d'excommunication les lecteurs de son espèce.

Cela dit, et pour répondre à votre question :

Ad I. Il est impossible d'indiquer des livres comme antidote du poison absorbé, vu que nous ignorons totalement la nature de ce poison. « Les théologiens protestants allemands », c'est vague, très vague. Nous supposons qu'il s'agit des origines du christianisme. Si oui, donnez-lui les 3 volumes de l'abbé Paul Buysse, *Vers la Croyance, Jésus, l'Eglise de Jésus-Christ* (Paris, Desclée, de Brouwer et Cie), où sont établis d'une façon solide les fondements historiques de la religion catholique.

Ad II. Comme Histoire de l'Eglise, choisissez quelque chose de simple et de clair, par exemple celle de Dom Ch. Poulet, O. S. B., en deux vol. in-8, 50 f., Paris, Beauchesne.

Q — Plusieurs personnes, dépassant, comme culture, le brevet élémentaire, désireraient connaître les plus belles pages de Dante. Y a-t-il un recueil ?

R. — A la librairie Armand Colin (103, boulevard St-Michel, Paris 5e) il existe un volume *Pages choisies* de Dante, 14 f.

Q. — Où pourrais-je trouver un livre intitulé : *Ce qu'un laïc pense de la Prédication*, ou *Les prédicateurs jugés par un laïc*, et dont j'ignore l'auteur ?

R. — Nous ne devinons pas de quoi il s'agit.

Q. — Il y a quelque temps, j'ai demandé si vous ne connaissiez pas un *Mois de N.-D. des Douleurs* divisé en 30 lectures comme les *Mois de Marie*. Jusqu'ici je n'ai pas vu de réponse.

R. — Soyez persuadé que si nous avions connu quelque chose, nous vous l'aurions dit tout de suite. — Vous pourriez peut-être utiliser le *Mois de Marie* que nous avons donné cette année dans la *Prédication* et qui précisément racontait en 31 lectures « le martyre de la Mère de Jésus. »

Q. — Quels auteurs consulter pour faire une conférence sur la manière de compter le temps en droit canonique ?

R. — Lacau, *De Tempore*, in-8 de 52 p., 2 f., Turin, Marietti ; — Van Hove, *De Consuetudine, De temporis supputatione*, gr. in-8 de XVI-288 p., 40 f. belges, Malines, H. Dessain.

Q. — Nouvel abonné, je viens de recevoir les nos de l'année en cours. Mais il y manque seulement le n° 1 de la couverture en papier jaune. Vous serait-il possible de me l'adresser ?

R. — Hélas ! non. Notre tirage des couvertures jaunes pour ce no est épuisé. Mais gardez soigneusement les autres ; à la fin de l'année nous publions une Table pour les couvertures comme pour les pages blanches.

Le « Bureau d'Informations bibliographiques »

Fondé sur le désir de l'Action Catholique pour centraliser les efforts de ceux qui s'occupent du Mouvement des lectures ; établi au siège de la Société Bibliographique, 52, avenue de Breteuil, Paris 7e (dans le même local que la Bibliothèque Centrale d'Etude et l'Association d'Hulst), le Bureau d'informations bibliographiques renseigne :

1° *Sur les Œuvres bibliographiques, a)* en communiquant tous documents (exposés, tracts, prospectus) concernant chaque Œuvre ; et *b)* en dirigeant vers ces Œuvres les personnes qui demandent des renseignements.

2° *Sur les livres :*

a) En publiant *des fiches analytiques* sur les meilleurs livres qui peuvent intéresser le public catholique. Ces fiches précisent les milieux ou le genre des lecteurs auxquels conviennent ces livres. Elles paraissent sous la forme technique moderne, ce qui permet au lecteur ou au bibliothécaire de les utiliser pour constituer un fichier de références. Il paraît 60 fiches environ tous les deux mois. Abonnement : 12 f. par an. On peut se les procurer aussi isolément, moyennant 0 f. 15 la fiche. Les titres des livres analysés sont donnés dans *Lire*, bulletin de la Société Bibliographique et organe du Bureau d'Informations.

b) En constituant des listes :

Listes appropriées à certains genres de lecteurs ;
Listes des meilleurs livres de certaines collections ;
Listes sur tel sujet déterminé ;
Listes pour une bibliothèque-type dans un milieu donné.

c) En centralisant et *faisant connaître les listes*, catalogues, répertoires, etc., qui ont été *publiés par les centres ou œuvres ayant constitué une documentation bibliographique.*

d) En mettant à la disposition des bibliothécaires, directeurs d'œuvres, etc., une *salle de lecture* où ils pourront venir prendre connaissance des ouvrages avant de décider de leurs achats chez les libraires.

3° *Sur les initiatives et procédés employés avec succès* par des bibliothécaires pour avoir des livres, attirer les lecteurs, etc. Le Bureau réunit toute la documentation à ce sujet : monographies de bibliothèques, rapports de journées de bibliothèques, etc.

Le Bureau d'Informations favorisera la production des bons livres, 1° en recueillant les désirs et remarques des lecteurs ou groupements de lecteurs, les observations psychologiques des bibliothécaires, et 2° en faisant connaître ces opinions et desiderata aux auteurs et aux éditeurs.

L'Abbaye Saint-Martin de Ligugé. — In-12 de 80 p., avec de nombreuses gravures hors texte, 6 f. 50. — Abbaye St-Martin, à Ligugé (Vienne).

Très intéressante brochure qui nous retrace en deux parties : 1° l'historique de l'Abbaye depuis les origines (S. Martin) jusqu'à la Révolution et depuis la restauration du Monastère (1853) jusqu'à nos jours ; 2° la vie bénédictine, telle que l'a voulue le fondateur S. Benoît, telle qu'elle s'est perpétuée au cours des siècles dans l'ascèse, le travail, la prière, le zèle des âmes, telle que nous la retrouvons encore dans tous les monastères bénédictins.

Cet opuscule fera mieux connaître encore, s'il est possible, le grand Ordre bénédictin et tout ce que lui doit l'Eglise. Puissent de nombreuses vocations surgir qui ajoutent de nouveaux fleurons à une couronne déjà si belle !

Douze magnifiques photogravures mettent sous les yeux du lecteur tous les aspects et toutes les parties de l'Abbaye de Ligugé.

Méthode courte et facile pour préparer les petits enfants à la première communion, par Mgr Andrieux, archidiacre de Monaco. — In-12 de 64 p., 2 f. — Maison A. Guillon et Cie, 67, rue Anatole-France, à Levallois-Perret (Seine).

Publiée à Reims en 1912, réimprimée en 1931 et cette année, ladite *Méthode* en est à son 60e mille. Chaque Leçon comprend une petite *lecture* que l'enfant lit à

(Voir la suite p. 230).

Fondée en 1830

Registre du Commerce
Seine n° 43.793

LA NATIONALE

Entreprise privée régie par la Loi du 17 mars 1905.
Anciennement Compagnie Royale d'Assurances sur la Vie.

Siège Social
2, rue Pillet-Will, 2
PARIS

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES OU DIFFÉRÉES aux conditions les plus avantageuses.

Pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite, la RENTE VIAGÈRE est le remède le plus efficace à la cherté de la vie et constitue le plus sûr des placements.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

Seuls les coffres-forts Bauche sont tous garnis d'un composé chimique extra-dur efficace contre feu, vol et chalumeau.

Hôtel Saint-Charles 73, Boulevard Grotte, LOURDES.

Prix modérés — Magasin de confiserie — Confort.
J. ABADIE-LAFFONT, propriétaire.

Les Produits de l'Abbaye des Dombes :
cierges et bougies liturgiques
cierges et bougies stéariques — encens
charbon d'encensoir — cire à parquet,
etc...

Ciergerie de N.-D. de la Trappe des Dombes

Société à responsabilité limitée au Capital de 100.000 francs. — R. C. LYON B. 6773.
Abbaye des Dombes, par MARLIEUX (Ain). — C. P. LYON 321-90
TARIFS gratuitement sur demande.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Maisons DELANNOY–V[ve] RIF réunies
MASSON & C[ie] Succ[rs], 38, rue St-Sulpice, PARIS (6[e])

LIBRAIRIE PARIS-ROME, S[te] An. 57-70, rue de Rennes. PARIS (VI[e])

Dépôt central des Editions de l'Abbaye de Saint-André.
Missels et publications de D. Lefèbvre.
Projecteur « CINESCOPE » et 3500 films fixes.
Catalogue n° 10 gratis.

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE

Rosé et blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) R. C. Céret 146

LA HERNIE
n'est plus une infirmité

depuis qu'un nouveau mode de contention vraiment ingénieux et pratique a été offert à ceux qui en sont atteints. Tous les intéressés savent que, sauf l'opération, il n'existe aucun autre moyen de se défendre contre ce mal que le port d'un bandage. Mais les anciens appareils étaient munis de pelotes dont le volume était proportionné à celui de la tumeur, et qui occasionnaient une gène plus grande que le mal lui-même. L'invention du bandage élastique par le Dr L. BARRÈRE avait déjà réalisé un grand progrès, mais les derniers perfectionnements apportés à sa méthode ont permis de supprimer cet accessoire cru indispensable. Le NÉO BARRÈRE ne comporte aucune pelote, il maintient cependant toutes les hernies réductibles quelque soit leur volume, exactement comme la main posée à plat sur l'orifice. C'est une véritable révolution dans l'art herniaire dont des milliers de hernieux ont déjà éprouvé les bienfaits. La preuve irréfutable en est donnée sur le champ car l'essai du NÉO BARRÈRE est toujours gratuit et sans engagement. Il suffit de s'adresser aux Etablissements du D[r] L. BARRERE, 3, Boul. du Palais, Paris, qui vous feront parvenir discrètement tous les renseignements nécessaires et les adresses des 150 dépositaires, exclusifs de la méthode BARRERE, médecins, pharmaciens ou bandagistes, installés en France et à l'Étranger.

Matériel pour les **INSTALLATIONS DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE**
Matériel de T. S. F. (Postes et Amplis)
Renseignements gratuits
Appareillage Electrique LEWIS,
181, rue Lafayette, PARIS (X[e]).

VITRAUX d'ART RELIGIEUX CH. LORIN & C[ie] Maîtres Verriers.

ATELIERS : 46, rue de la Tannerie, à CHARTRES, et 199, rue de Vaugirard, à PARIS. — Références de 1[er] ordre. Lauréat de la Sté Centrale des Architectes (Congrès 1921).

Arthritiques

pour préparer votre **EAU ALCALINE**
n'employez que le

SEL VICHY-ETAT

qui lessive les REINS, l'ESTOMAC et l'INTESTIN
et élimine l'ACIDE URIQUE

un sachet
pour 1 litre d'eau

Le paquet de 3 sachets **1.05**
Toutes Pharmacies

COURS CATHOLIQUE

18, rue de Varenne, PARIS

Directeur : Monsieur l'Abbé THOMAS, ancien élève de l'Ecole des Carmes.
Licencié ès-lettres. Licencié de philosophie.

Le Cours catholique est une école d'Enseignement par Correspondance spécialisée dans la préparation à la Session d'Octobre du Baccalauréat.

Le Comité de l'Alliance des Maisons d'Education chrétienne a encouragé l'initiative du Cours catholique et l'a recommandé dans "l'Enseignement Chrétien".

Notre prospectus vous renseignera complètement sur notre organisation, qu'on doit connaître et qu'il faut faire connaître dans les milieux catholiques.

BACCALAURÉAT PAR CORRESPONDANCE

MANUFACTURE DE **TAPIS D'EGLISES**
ADAM & Cie
AVIGNON
Echantillons franco sur demande
Remise actuelle de dix pour cent.

FAITES VOUS-MEME VOTRE YAOURT
AU PRIX DU LAIT AVEC
YALACTA
« Le gardien de votre santé »

NOTICE SUR DEMANDE ADRESSÉE À
YALACTA . SERVICE C.L . 19. AVENUE TRUDAINE . PARIS

VITRAUX E. BRIÈRE
92 RUE DU Pt WILSON LEVALLOIS (SEINE)

VINS DE MESSE
La première oeuvre fondée à GAILLAC en 1907, par M. Elie Bertrand, avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Albi.

Contrôlée par M. le Chanoine Goffre, archiprêtre de Gaillac, et M. le Chanoine Prat, directeur de l'Ecole de Sarlat (Dordogne).

Vins strictement conformes aux règles canoniques, avec certificat de pureté.

S'adresser à MM. Elie et Pierre BERTRAND, père et fils, prop.-viticulteurs, 10, r. Ancien-Collège, Gaillac (Tarn).

LES HARMONIUMS RICHARD
sont vendus en confiance et à crédit par la
PROCURE BRETONNE --- St-BRIEUC
INSTRUMENTS D'OCCASION à PRIX RÉDUITS
Envoi des Catalogues contre 1 fr. en timbres.

PANSEMENTS
COMPRESSES
BANDES DE CRÊPE
LINGERIE CHIRURGICALE
LINGERIE HYGIÉNIQUE
CULOTTES, CALEÇONS, BRASSIÈRES
GILETS, TRICOTS
SOUS-VÊTEMENTS HYGIÉNIQUES
LAYETTE

TETRA — GAZES — BANDES — MARQUE DÉPOSÉE

Exigez la marque
TETRA

Siège Social
48, rue de Laborde
PARIS (8e).

VITRAUX D'ART
Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VIe).
Voir *Ami du Clergé*, no du 12 juillet, page 223.

VINS DE MESSE
Vignobles de l'Œuvre sur les coteaux de Rivesaltes spécialement cultivés dans ce but ; pas de vins achetés au commerce et de composition douteuse.
SEULE MAISON du Diocèse de Perpignan donnant la garantie épiscopale de vins liturgiquement purs.
Abbé Jean Bousquet, Econome, Espira-de-l'Agly (Pyr.-Or^les)

51e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 29 19 JUILLET 1934

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

SOMMAIRE

I. La Déclaration des cardinaux et archevêques de France sur la question sociale. — 1. Comment se pose le problème de la rechristianisation de la Société. — 2. La personne humaine. — 3. La famille. — 4. Devoirs de fraternité dans la grande famille humaine. — 5. Organisation économique. — 6. Conclusion.

II. L'esprit social a travers les Revues. — 1. *Bulletin des aumôniers de l'*A. C. J. F. : L'Action Catholique et les Œuvres. — 2. *Dossiers de l'Action Populaire* : L'orientation professionnelle et l'Enseignement secondaire. — 3. *Cahiers d'Action religieuse et sociale.*

III. Bibliographie. — 1. Dr René Biot : *Au service de la personne humaine.* — 2. A. Desqueyrat : *L'Institution. Le droit objectif et la technique positive.* — 3. R. P. Coulet : *Le Catholicisme et la Civilisation en péril.* — 4. Maurice Poussin : *L'Education populaire et le Socialisme; Routes nouvelles.* — 5. René Johannet : *Voyage à travers le Capitalisme.* — 6. Chanoine Alleaume : *L'abbé Georges Frémont.* — 7. Fidelis : *Sois apôtre.*

I. — La Déclaration des Cardinaux et Archevêques de France sur la question sociale

1. — Ayant à présenter à nos lecteurs la *Déclaration des Cardinaux et Archevêques de France* sur la question sociale [1], nous ne saurions mieux l'introduire qu'en partant d'un article de M. Etienne Gilson, professeur au Collège de France [2], qu'on dirait écrit tout exprès pour préparer les catholiques de France à entendre la voix de leurs chefs. L'auteur, qui connaît notre faible, intitulait ses réflexions : *Le faux remède ;* et il le décrivait en ces termes dont la netteté n'exclut pas l'humour :

« Il y a dans le cœur de beaucoup de catholiques français, un vieux rêve qui ne veut pas mourir : c'est celui du baptême de Clovis. Rien de plus simple : Clovis se fait baptiser, il fait baptiser le même jour trois mille de ses soldats, et cela fait, du premier coup, trois mille catholiques. Avec les moyens techniques dont dispose la civilisation moderne, on pourrait faire mieux et beaucoup plus vite. Que l'on nous trouve un Clovis, il enverra tous les Français à la messe. Je ne dis pas qu'ils n'iraient pas. Je crois même que l'on serait étonné de voir le nombre et la qualité de ceux qui iraient. Que ne ferait-on pas pour ne pas perdre sa place ? Ils iraient donc, mais nous n'aurions pas un catholique de plus. Le Catholicisme serait même dans une position qu'il a déjà occupée chez nous, et qui a failli lui être fatale : exactement celle qui conduit à la ruine de la foi et à la persécution religieuse dont nous souffrons aujourd'hui... »

L'avertissement est grave. M. Gilson le donne en supputant ce qu'on serait fondé à espérer d'une dictature. A supposer, dit-il, que cette dictature ne soit pas celle du Jacobinisme et de la Franc-Maçonnerie (nous y avons une première fois échappé de justesse), à supposer que cette dictature de droite aussitôt installée avec la complicité des catholiques, n'ait pas pour premier soin de faire sa paix avec la gauche en lui sacrifiant les intérêts de l'Eglise (n'oublions pas la dure leçon de 1852, ni en quelle monnaie Napoléon paya à l'*Univers* sa campagne pour la ratification du Coup d'Etat), que vaudrait pour la rechristianisation effective de la société française cette victoire politique ? Car enfin pouvons-nous vraiment compter comme nôtres ces millions de gens qui se disent catholiques et qui sont sincèrement attachés au catholicisme parce qu'ils ne peuvent concevoir la France sans lui ?

« Nous n'avons eu, en France, que trop de ce catholicisme *entré dans les mœurs*, ce qui veut dire simplement : passé dans les habitudes extérieures et resté complètement étranger aux mœurs. Le résultat, nous le voyons. Je demandais l'année dernière à l'un de nos sénateurs radicaux dont j'admire toujours l'intelligence et l'active bienfaisance, comment il pouvait expliquer que les campagnes françaises, jadis si catholiques, fussent aujourd'hui si profondément déchristianisées ? « C'est, me répondit-il, qu'elles n'ont jamais été chrétiennes. Le paysan veut la paix chez lui et des places pour ses enfants. Quand le gouvernement était catholique, il allait à la messe et ses enfants se faisaient prêtres ; maintenant que le gouvernement est contre l'Eglise, ils n'y vont plus et leurs enfants se font instituteurs, entrent dans les Postes ou au Chemin de fer... »

Faisons la part de l'exagération qui entre toujours dans un jugement aussi absolu. Ne reste-t-il pas qu'il y a dans ce mot une indication à ne pas dédaigner ? L'éminent professeur reconnaît qu'il est loisible au catholique comme à tout autre citoyen de rêver d'une dictature de droite : c'est un de ces multiples problèmes dont la solution n'intéresse pas l'orthodoxie, au moins directement. Mais il adjure ses frères dans la foi de ne pas confondre ce problème avec celui que pose l'avenir du catholicisme en France. La conclusion est tout ensemble trop judicieuse et trop actuelle, d'autre

[1] Publiée dans la *Croix* du 7 avril 1934.
[2] *Sept* du 21 avril.

part elle introduit trop bien les enseignements de nos évêques, pour que nous ne la citions pas intégralement :

« Qu'ils pensent (les catholiques) à ce que serait, tôt ou tard, la réaction d'une France à qui l'on aurait tenté d'imposer les gestes d'une foi que son cœur rejette ! Qu'ils se disent surtout que Jésus-Christ n'a pas renversé César pour imposer la foi à ses apôtres ; il a converti ses apôtres, et, plus tard, César lui-même s'est converti. Il faut un peuple chrétien pour obtenir un Constantin ; l'Eglise ne gagne pas les cœurs par les institutions, mais bien plutôt les institutions par les cœurs.

Il ne s'agit donc pas de prêcher aux catholiques l'abstention politique. Ils ont le droit, comme citoyens, de choisir la forme d'Etat qui convient le mieux à leur pays. Ils ont même le devoir, comme catholiques, de penser aux incidences possibles des diverses formes d'Etat sur l'exercice de leur vie religieuse. Mais il est nécessaire aussi de leur répéter qu'ils ne résoudront jamais un problème religieux en résolvant un problème politique. Tant qu'ils se tiennent sur le terrain de l'intérêt national, et ils ont, comme Français, le devoir de s'y placer, leur triomphe peut être celui de leur pays, mais il ne peut être celui de l'Eglise. Il y a eu en Italie un problème Mussolini, qui s'est résolu, bien que Mussolini ne fût pas un catholique ; il y a en Allemagne un problème Hitler, qui ne se résout pas, bien que Hitler soit un catholique. Nous aurions inévitablement en France un problème du même genre à résoudre au lendemain d'une dictature. Et comme, pour des catholiques, c'est ce problème-là qui importe en tant qu'ils sont catholiques, c'est à sa solution que nous devrions travailler.

L'Eglise ne sera chez elle, en France, que lorsqu'elle y sera, non pas une institution d'Etat, mais une force bienfaisante, servie et aimée par ceux qui se réclament d'elle, reconnue comme telle et respectée par ceux-là mêmes qui n'en font pas partie. Les Français du xx[e] siècle ne sont plus les Francs de Clovis. Je les connais, dirait Peguy, je crois bien les connaître : on ne les baptisera pas comme cela. Pour que l'Eglise s'établisse parmi eux, et qu'elle y vive autrement que d'une vie précaire, il faut que nous lui trouvions d'abord une place dans leur cœur. Est-il possible de la trouver ? »

C'est à cette question qu'ont entendu répondre les Cardinaux et Archevêques de France. Personne ne saurait mettre en doute que la rechristianisation de la société soit au premier plan de leurs préoccupations. Mais leur Déclaration semble bien vouloir dire qu'ils font leur ce jugement du grand cardinal Mercier : « L'unité des croyances chrétiennes, j'ai confiance qu'elle se reformera un jour. Je ne sais quand ni comment ; mais à en juger par l'universalité de l intérêt qui se manifeste pour les classes ouvrières, il me paraît qu'elle prendra son point de départ dans un sentiment de miséricorde pour les douleurs humaines et dans un commun désir de les soulager [1]. » C'est dans le même esprit que nous les entendons.

2. — Le premier souci des auteurs de la Déclaration devait être naturellement de proclamer, avec une netteté qui ne laisse place à aucune équivoque, le primat de l'esprit sur la matière :

« *La morale chrétienne pose en tout premier lieu, dans la dépendance à l'égard de Dieu, le principe du* respect de la personne humaine. *Elle reconnaît à l homme une personnalité naturelle, antérieure et supérieure à la personnalité juridique dont jouissent les sociétés. Etre intelligent et libre, doué d'une conscience qui lui donne la pleine responsabilité de ses actes, l'homme doit atteindre, par le développement de ses puissances physiques et spirituelles, selon les lois de sa nature, ses fins temporelles, et, par le progrès de ses relations religieuses avec Dieu, sa fin surnaturelle et dernière, qui achève de lui conférer la plus haute dignité. La société doit respecter et protéger contre toute atteinte les droits essentiels et inaliénables de la personne humaine ; elle ne pourrait sans abus confisquer l'homme au profit exclusif de ses fins à elle, qui sont légitimes, mais beaucoup plus limitées.* »

Dès ces premières lignes on saisit à la fois l'originalité, la transcendance, le sain réalisme et l'harmonieuse cohésion de notre vieille morale chrétienne, qu'il s'agisse du sens de la vie ou de l'idée qui doit présider à toute l'organisation sociale. Que lui oppose-t-on en effet ? Socialistes et libéraux, frères ennemis si l'on veut, mais frères quand même, communient dans un matérialisme épais dont aucune littérature ne saurait ennoblir le caractère. Il ne faisait que redire comme il pouvait la leçon qu'on lui avait apprise, le brave ouvrier carrossier qui exposait ainsi, en 48, les objectifs de la Révolution : « Nous voulons jouir de tous les biens dont vous jouissez ; nous voulons qu'il n'y ait plus de gens mieux vêtus, mieux logés, mieux chauffés les uns que les autres... Tenez, voyez-vous ces femmes élégantes qui passent ? Elles ont des châles magnifiques, des chapeaux, des chemises fines ; nos femmes à nous n'en ont pas... Eh bien ! cela nous insulte, cela est injuste, il faut que cela finisse [1]. » S'il en était besoin, la Russie des Soviets nous apprendrait que l'égalité n'est qu'un thème à excitation pour révolutionnaires non encore au pouvoir ; et quelle conception de la vie ! Mais il ne faudrait pas s'imaginer qu'en face on voie plus grand. Témoin l'affligeante réplique du libéral Emile Ollivier à Ketteler rappelant que la propriété a des devoirs : « Prenez un acte quelconque de la vie du riche ; loin d'y trouver un détournement, vous y verrez une distribution faite au profit de celui qui n'a rien par celui qui a tout. Ses indigestions font vivre les médecins et les pharmaciens ; sa vanité sustente les parasites ; son luxe enrichit les artistes ; son indolence entretient de nombreux serviteurs [2]. » Quelle pitoyable philosophie sous-entendent ces lignes qu'on voudrait pouvoir prendre pour une boutade de mauvais goût ! Mais on la retrouve, proposée avec plus d'élégance mais autant d'inconscience, en maintes publications mondaines dont une certaine *société* fait ses délices [3]. Ce qui faisait écrire récemment à Da-

[1] Cité par G. Goyau, *Le Cardinal Mercier*, p. 48 (coll. « Les Grands Cœurs, » Paris, Flammarion).

[1] Cité par Lecanuet, *Montalembert*, t. II, p. 403.

[2] Cité par G. Goyau, *Le Pape, les Catholiques et la Question sociale*, p. 67.

[3] Qu'on nous permette, à titre documentaire, une citation de M. J. Fayard dans *Je suis partout*. L'auteur,

niel-Rops [1] : « A la limite les deux classes se rejoignent... Le prolétaire et le bourgeois sont l'un et l'autre du même type, de ce type standard anonyme qui pullule au volant des voitures en série et derrière les bureaux américains comme il pullule dans les usines et les ateliers. Dans le monde de la production intensive, il n'y a plus de bourgeois, il n'y a plus de prolétaires : il y a un magma d'êtres qui ont perdu le sens de l'être. Une civilisation qui retrouvera le sens de l'être, est-ce un rêve ? L'attendrons nous en vain ? »

Daniel-Rops sait aussi bien que personne d'où elle peut et doit nous venir, lui qui s'emploie de son mieux, comme il dit, à faire repousser sur les racines des certitudes négligées le tronc vigoureux d'une civilisation couronnée par l'esprit. Car elle n'est plus à inventer, cette civilisation. On y conçoit la vie non comme une longue bâfrée (pour aboutir à quoi... puisqu'il faut aboutir?), mais comme un temps ménagé aux libertés humaines pour travailler à se rendre dignes du seul bonheur qui vaille, du bonheur infini. Des catholiques ont pu, c'est vrai, mériter le reproche de se soucier peu de ce monde et de ne s'occuper que de l'autre : *errare humanum...* Leur faute n'est pas imputable à l'Eglise, qui n'a jamais oublié, elle, qu'un minimum de bien-être est nécessaire à la pratique de la vertu. Notre économie moderne est bien plus ordonnée au lucre qu'à la fonction : c'est vrai encore. Mais c'est tout le contraire que réclame l'Eglise dont on a, en toute exactitude, résumé ainsi les enseignements : « Les biens matériels de ce monde sont destinés en premier lieu par la Providence divine à la satisfaction des besoins essentiels de tous. L'appropriation de la terre et des instruments de production est légitime parce qu'elle est conforme à la nature humaine et parce qu'en général ce régime assure mieux que tout autre l'utilisation des biens matériels. Mais le détenteur de la richesse doit tenir compte des vues de la Providence sur le bien dont il a la gestion et en subordonner l'usage à leur destination primitive [2]. » Il appartient à la Société de faire respecter les *droits essentiels et inaliénables de la personne humaine* : donc l'Eglise n'est pas libérale. Mais la Société ne peut pas s'en autoriser pour absorber ou *confisquer cette personne* : donc l'Eglise n'est pas socialiste. Elle regarde passer les pauvres et malfaisantes élucubrations d'une raison qui se proclame émancipée et fait la folle. Elle sait bien que le dernier mot restera toujours à la vérité.

commentant *la grande purge* des réunions parisiennes, conséquence de l'affaire Stavisky, ose écrire : « L'élément faisandé est presque indispensable à la vie brillante d'une grande ville moderne. C'est parce qu'on se retrouve presque uniquement entre honnêtes gens qu'on se croirait quelquefois dans une soirée provinciale. L'idée que l'on côtoyait des bandits rendait l'existence de naguère plus romantique et piquante... » Et cela continue pendant une colonne et demie. N'est-il pas utile qu'on sache qu'il s'écrit de ces choses là tous les jours ?

[1] *Sept*, 12 mai 1934.

[2] *Code social* de Malines, 74-76.

3. — « *La morale chrétienne professe également le* respect de la famille. *Elle y voit une institution naturelle, nécessaire à la fois au bien et au développement individuel de ses membres et à l'établissement de la société, dont elle est la cellule initiale. Aussi maintient-elle les lois d'unité, d'indissolubilité et de fécondité, nécessaires à sa fonction, et aussi la primauté des droits des parents sur les enfants qui appartiennent à la famille avant toute autre société. L'ordre dans la famille importe au bien de l'ordre social tout entier.* »

Albert Thomas dans son rapport sur l'année 1928 pour le *B. I. T.*, confrontant les tendances des deux mouvements socialiste et chrétien, après avoir énuméré un certain nombre de problèmes où l'un et l'autre ne diffèrent, disait il, « que par des nuances, » relevait comme le trait le plus caractéristique, selon lui, de la politique chrétienne, son attachement à la défense de la famille. Que d'autres différences essentielles lui aient échappé, cela s'explique et on l'excuse. Du moins ne se trompait-il pas quand il notait que « les allocations familiales, le développement des Assurances sociales dans le sens d'une assurance familiale, la généralisation du repos dominical, la protection efficace de la jeunesse ouvrière et surtout la suppression aussi générale que possible du travail industriel de la femme mariée, » sont des éléments essentiels de la réforme que nous poursuivons. Les socialistes ne sont pas des familiaux : n'est-ce pas chez eux qu'on ose parler de « familles lapines » ? Nous, chrétiens, nous savons que la Famille, sanctifiée par la vie du Christ et par l'institution d'un sacrement, fut dès l'origine établie par Dieu même en ses principes auxquels l'homme ne peut rien changer. Et c'est jusqu'à ces profondeurs que le christianisme social pousse ses racines. Que répondre à l'originale et robuste logique de Manning ? « Une femme, à l'autel et devant Dieu, s'engage avec un homme à remplir, sa vie durant, ses devoirs d'épouse, de mère et de gouvernante. Lui est-il permis, même avec l'assentiment du mari, de faire en outre, à tant par semaine, avec un usinier, un nouveau contrat aux termes duquel il lui sera impossible de les remplir ? [1] » Le travail

[1] Cité par Goyau, *op. cit.*, p. 88. — On a beaucoup parlé d'un projet déposé au Senat belge par le P. Rutten pour limiter le travail de la femme mariée. On en trouvera les dispositions essentielles dans la *Documentation Catholique* du 12 mai. Un syndicaliste chrétien français que nous avons déjà eu l'occasion de citer, M. Louis Blain, tout en rendant hommage à l'esprit réalisateur de nos voisins belges, et en reconnaissant sagement qu'ils sont les meilleurs juges de l'opportunité de la mesure proposée pour leur propre pays, ajoutait : « Nous n'hésitons pas à dire qu'une réforme aussi importante est loin d'être mûre sur notre territoire. L'on ferait beaucoup déjà si l'on plaçait la famille ouvrière en France dans des conditions telles que le maintien de l'épouse au foyer soit chose relativement facile. Ceci supposerait un salaire suffisant pour le mari et une gradation bien établie en matière d'allocations familiales. Nous en sommes loin dans bien des cas. Ces conditions étant posées, l'on pourrait dresser la liste des professions pénibles ou de caractère masculin à réserver aux hommes. Il s'ensuivrait un salutaire reflux de la main-d'œuvre féminine, sans compromettre pourtant des conditions de vie convenables pour les foyers. En général, les fami-

de nuit, le travail du dimanche sont des obstacles évidents à la vie familiale : c'est à ce titre d'abord que nous les réprouvons. Qu'on ne s'étonne donc plus qu'en cette matière les syndicats chrétiens se soient toujours montrés, en face des prétentions *libérales,* moins accommodants que... les autres. C'est à leur requête que le tribunal de simple police de Paris réprimait encore récemment des infractions au repos dominical [1]. L'opinion catholique ne peut pas ne pas les soutenir.

La lutte contre le taudis mérite de nous retenir davantage. Car nous y saisirons dans un cas tout à fait typique l'imprévoyance et le manque de sens politique des libéraux qui nous reprochent à nous une coupable prodigalité. C'est en tant que familiaux que la question nous intéresse d'abord, et nous comprenons l'émotion de Madame André-Lamandé au lendemain de la nuit sinistre du 1er mai à la *Cité Jeanne d'Arc,* qui fut une « révolte du taudis [2]. » Que le problème soit complexe, nous le savons mieux que personne. Car aux difficultés d'ordre financier, que nous n'ignorons pas, s'ajoute pour nous un grave problème moral : comment empêcher que le confort et l'hygiène deviennent indirectement des obstacles à la fécondité, donc des causes de démoralisation ? [3]. Pourtant M. Bonnevay, qui est des nôtres et qui, même en l'actuel discrédit du Parlement, n'a rien perdu de son prestige, bien au contraire, adjurait le Gouvernement, il y a quelques mois, de ne pas céder au courant déclenché dans l'opinion par la presse libérale, en supprimant les avances prévues par la loi Ribot pour les *Sociétés d'habitations à bon marché.* Son appel ne fut pas entendu. Nécessité ne connaissant pas de loi, force serait de s'incliner si cette mesure avait au moins permis de réaliser de substantielles économies. La preuve a été faite, et péremptoire, qu'en arrêtant ainsi le fonctionnement d'une de nos plus efficaces lois sociales (car l'inévitable est arrivé), on a encore causé un préjudice notable aux Finances publiques. La dépense réelle devant incomber à l'Etat était exactement de 25 millions. Or, M. Georges Risler, président de l'Union de Crédit Immobilier de France et d'Algérie, membre du Conseil supérieur des Habitations à Bon Marché, a établi dans un rapport on ne peut plus précis [1], que les travaux que cette subvention eût permis d'entreprendre devaient, grâce à la taxe de 2,20 % sur le chiffre d'affaires, procurer à l'Etat 28.600.000 f. (sans tenir compte de la cascade qui se produit pour les matériaux passant dans plusieurs mains), et les droits de timbre sur les contrats de prêt 20 millions : au total, environ le double du versement fait par l'Etat.

Toujours dans l'ordre matériel, l'inexécution de ce programme a eu fatalement ses répercussions sur le chômage et alourdi la charge incombant de ce chef tant à l'Etat qu'aux communes. Lors même qu'on voudrait contester le chiffre de 100 millions proposé par M. Risler, n'est-il pas évident qu'à ce titre encore l'opération a été fort onéreuse ?

Mais que dire de ses conséquences morales, du tort que se fait à lui-même un Etat qui, faute de tenir ses engagements, met dans le plus grand embarras de 26.000 à 27.000 familles de petites gens, des conséquences que peut avoir cette mesure sur d'autres fléaux sociaux comme l'alcoolisme et la tuberculose ?... Il est des économies ruineuses. Naturellement il était plus facile à la presse libérale d'ignorer le rapport Risler que de le réfuter ; c'est aussi le parti qu'elle a pris. Ses clients resteront persuadés qu'un jour au moins le Parlement s'est montré sage quand il a refusé de s'arrêter aux « obstacles que les conditions déplorables de l'habitation apportent à la cohésion et à l'intimité de la vie familiale » *(Quadr. anno,* 146), quand il a mis *la guerre au taudis hors la loi* [2]. Il est, hélas ! une sagesse charnelle que S. Paul disait ennemie de Dieu.

4. — « *La morale chrétienne n'est cependant pas individualiste. Au contraire, elle proclame nettement les* devoirs de l'homme envers tous ses frères *et particulièrement envers ceux qui lui sont unis dans la société politique et nationale qui s'appelle l'Etat. Elle reconnaît à celui-ci le caractère de société parfaite ayant ses fins propres qui sont de procurer le bien commun temporel de tous ses membres. Elle s'accommode des diverses formes de gouvernement, mais elle demande à tous le respect de ses principes, dans l'intérêt même de l'ordre social dont ils sont responsables.* »

On remarquera d'abord dans ces lignes comme une reprise de la belle Lettre pastorale du cardinal Verdier dont nous avons déjà eu occasion de faire état. « Un chapitre nouveau, disait le cardinal, doit s'ajouter sans retard à notre enseignement moral sur la coexistence harmonieuse en chacun de nous de deux amours, celui de la Patrie et celui de l'humanité [3]. » Chapitre nouveau : mais

liaux de France n'en demandent pas plus pour l'instant. » *(Aube,* 18 mai 1934). — Nous croyons qu'il faut rendre hommage à cette modération, qui est du plus sain réalisme.

[1] *Croix,* 10 mai 1934.

[2] « C'est un pâté de maisons misérables. Si misérables qu'on avait décidé de les abattre. Mais l'Administration, pour une cause que j'ignore, bien qu'ayant acquis ces immeubles, ne les a point jetés bas. Au contraire. Elle les loue à la petite semaine. Ainsi s'est constitué un îlot de population, serrée, tassée, écrasée. La misère met, sur chaque seuil, son sceau de crasse et son odeur infecte. Des familles de cinq personnes couchent en une pièce. Un « appartement » de trois chambres est occupé par trois ménages différents, avec enfants. Quand M. Langeron, au matin du 2 mai, alla perquisitionner, il sortit avec des poux sur son veston, et les souliers de la police avaient écrasé des hordes de punaises. Voilà Paris. » Le croquis est de Daniel Rops, *Sept* du 19 mai 1934.

[3] Voir sur cette grave question un excellent article de M. E. Jordan, *La lutte contre le taudis : le problème moral,* dans la *Vie intellectuelle* du 25 déc. 1933.

[1] *L'Officiel* du 5 février 1932 avait publié en annexe le rapport du même M. Risler pour 1931. C'est la justification par les chiffres de cette loi si malencontreusement mise en sommeil.

[2] C'est le titre d'un article de la *Voix sociale,* octobre 1933, qui contient les parties essentielles de l'interpellation Bonnevay et du rapport Risler.

[3] Neuvième lettre sur *la Question scolaire* (cf. *Ami* du 14 juin, p. 397).

oui, parce qu'il arrive parfois qu'à tenir ses regards trop exclusivement fixés sur un aspect de la vérité, on oublie l'autre, au risque de la fausser. Chesterton, dans ses *Paradoxes du Christianisme,* a mis en excellente lumière ce qu'il appelle « le grand fait nouveau de la morale chrétienne, la découverte du nouvel équilibre. » « Le paganisme était comme une colonne de marbre, tout droit dans sa symétrie. Le christianisme fut comme l'ogive dans son effort contrarié... Ce qui rend la chrétienté tellement plus complexe et plus intéressante que l'empire païen : comme la cathédrale d'Amiens n'est pas plus belle que le Parthénon, mais elle est plus intéressante. » Et c'est tout particulièrement saisissant en ce qui nous intéresse ici. Car le paganisme ne se mettait guère en peine d'une fraternité étendue à tous les hommes. S'il s'en était soucié, c'eût été pour la nier. On l'a très justement observé, l'ordre païen n'était possible que pour un monde partiel ou, pour mieux dire, un coin du monde. Le christianisme, au contraire, est de sa nature catholique, universel. Le citoyen du monde antique voyait tous ses devoirs circonscrits par les murailles étroites de sa cité ; le chrétien n'a le droit de laisser aucun homme en dehors de sa charité. Cependant, et c'est là que se complique le problème, il est un ordre à cette charité ; et le chrétien comprendrait mal ses devoirs envers les autres hommes qui n'aurait pas pour les plus proches un amour plus tendre et plus fort. L'Eglise fait tout ce qui est en elle pour équilibrer l'un par l'autre les deux bras de l'ogive : l'amour de la Patrie et l'amour de l'humanité.

N'arrive-t-il pas que l'un ou l'autre fléchisse parfois en l'âme de ses fidèles, que l'équilibre menace de se rompre ? « Les susceptibilités du nationalisme, écrit encore le cardinal Verdier, sont ombrageuses et ses exigences souvent excessives. Chaque nation porte avec elle des siècles d'histoire faits d'amour et de haine, d'humiliations et de gloires, d'ambitions inassouvies, de prestige dont on est fier, de rancœurs fidèlement entretenues, autant de courants presque irrésistibles que chaque citoyen trouve dans les profondeurs de son être. » Il suffit que sur un point ou l'autre du monde, ces passions deviennent plus virulentes pour que, par un effet de réaction inévitable, la société humaine tout entière cède plus ou moins à la contagion. Or, le vieux paganisme n'est pas mort et garde ici et là sur les âmes une puissance qu'il y aurait imprudence à méconnaître. On sait trop où sont aujourd'hui les foyers, que l'orgueil attise, qui risquent de tout embraser. Aussi le cardinal poursuivait-il : « Contre ces excès, c'est un souffle nouveau et puissant dont il faut pénétrer l'atmosphère publique, souffle de fraternité humaine, de modération dans ses désirs, de pardon des injures, de dévouement héroïque, s'il le faut, de chacun de nous au bonheur de tous nos frères. Seul ce souffle de vie peut victorieusement lutter contre les tendances mortelles que nous portons avec nous. »

Les catholiques de France, qui ont reconnu en ces lignes un écho de leurs sentiments, suivent avec une attention émue les luttes de leurs frères d'un grand pays voisin pour maintenir chez eux l'esprit de l'Evangile, pur de l'orgueil de race et des injustices qu'il inspire. L'Eglise, qui en a vu bien d'autres, attend, non certes sans appréhension, mais du moins sans inquiétude. Un système qui se donne lui-même comme un « contraire irréconciliable de l'Evangile » peut faire assurément beaucoup de mal ; mais il a déjà signé son propre arrêt de mort.

Les relations de l'Eglise et de l'Etat sont un problème spécifiquement chrétien. Il ne se posait pas dans l'antiquité pour cette raison péremptoire que la religion étant une simple branche de l'administration, la confusion entre la religion et l'Etat était complète. « C'est un des traits les plus nets du paganisme, a écrit Emile Chénon ; et toutes les fois qu'on retrouve ce trait dans un pays quelconque, on a le droit de dire qu'il a une constitution païenne... » Observation très juste et qui projette, tant sur l'histoire de l'Eglise que sur ses démêlés actuels avec les gouvernements ou les partis politiques, une lumière singulièrement révélatrice. Jésus-Christ a brisé l'alliance qui était, à vrai dire, une absorption pure et simple. « Il proclame que la religion n'est plus l'Etat et qu'obéir à César n'est plus la même chose qu'obéir à Dieu. Pour maintenir cette distinction que les gouvernements païens, d'autrefois et d'aujourd'hui, ne lui ont jamais pardonnée et par laquelle il avait affranchi la conscience humaine, Jésus-Christ a institué l'Eglise et lui a donné mission d'exercer l'autorité spirituelle [1]. »

Ces lignes du judicieux historien contiennent en raccourci tout le drame des relations des deux sociétés depuis les origines du christianisme et jusqu'à la fin des temps. Car on peut être sûr que l'Etat, détenteur de la force, n'acceptera jamais de bonne grâce un partage, nécessaire à la sauvegarde des droits imprescriptibles des personnes humaines, mais fatal à son propre absolutisme. Ce qui fait à l'Eglise une situation fort délicate. Elle en a conscience et s'est, en tous les temps, avec des fortunes diverses, appliquée de son mieux à défendre ses droits pour être à même de s'acquitter de ses devoirs. Mais ne serait-ce que pour rejeter loin d'elle tout soupçon d'ingérence indiscrète, elle se doit de proclamer bien haut son respect de l'Etat, dont elle est trop sage pour ne pas reconnaître la puissance souveraine. Elle fait plus : elle ne cesse d'user de son autorité sur les âmes pour faciliter à l'Etat sa tâche propre. S'il est quelque part de mauvais citoyens et des fauteurs de désordres, ceux-là ne seront jamais des chrétiens fidèles.

Mais voici qu'on nous fait un grief d'un autre ordre. Notre patriotisme manquerait de vigueur et d'audace. Les entreprises des ennemis de la patrie, soit du dehors, soit du dedans, devraient

[1] *Le Rôle social de l'Eglise,* p. 138-139.

éveiller chez nous comme chez tels autres cette colère sainte qu'on trouve au principe des redressements nécessaires... — Il est vrai, nous n'oublions pas la parole du Seigneur à ses apôtres, un jour qu'ils rêvaient eux aussi d'un grand coup : « *Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes.* » Nous avons même gardé souvenir d'un autre mot, de S. Augustin celui-là : « Si tu demandes la mort d'un homme, c'est un mauvais qui prie contre un mauvais ; et quand tu dis à Dieu : Supprimez le mauvais, il te répond : Lequel des deux ? » Nous pensons enfin que l'agitation de la fièvre, indice de maladie pour les sociétés comme pour les individus, n'est pas à confondre avec l'activité saine, la seule qui soit bienfaisante. A l'histoire de dire si nous avons tort.

L'heure semble d'ailleurs assez propice à l'intelligence des directions de l'Eglise. Que recommande-t-elle en particulier à cette jeunesse ardente dont la prudence ne fut jamais la vertu maîtresse, sur qui les excitations partisanes eurent toujours un pouvoir si grand ? « La politique en son temps, quand on doit la faire, par qui elle doit être faite, avec une préparation convenable, complète, religieuse, intellectuelle, économique, sociale, est, peut-on dire, ce qu'il y a de mieux, car l'*Action catholique,* tout en ne faisant pas elle-même de politique, veut enseigner aux catholiques à faire de la politique le meilleur usage. Ce à quoi sont précisément tenus tous les bons citoyens et les catholiques en particulier, parce que la profession catholique elle-même exige d'eux qu'ils soient les meilleurs citoyens [1]. » Est-il vraiment besoin de souligner combien de telles consignes sont sages et opportunes ? En tout cas, sans y viser, à ce qu'il semble, un homme à qui des services de tout premier ordre donnent qualité pour dire comment on peut le mieux servir son pays, le maréchal Lyautey, apportait récemment sur ce point à Pie XI la plus spontanée des adhésions :

« Les jeunesses catholiques en France comprennent la meilleure partie des générations nouvelles. La nécessité de leur rôle actif dans la vie du pays me paraît évidente, mais je crois qu'ils doivent surtout diriger leurs efforts vers la solution du problème social et non pas sombrer dans la politique... Vous parlez de *programme social.* Je crois que vous avez raison d'insister sur le mot *social* et non politique. On a trop tendance à se préoccuper d'élaboration de *programmes,* d'organisation de *partis,* ce qui conduit à surexciter les esprits et à aggraver les problèmes. Quant à moi, *social,* je l'ai toujours été... Depuis mon retour en France, les groupements de jeunesse, les scouts, les *équipes sociales* ont rempli le meilleur de mon activité. Le mot d'ordre que je propose avant tout aux jeunes,... officiers ou étudiants, ingénieurs ou ouvriers, c'est : soyez sociaux [2]. »

Le maréchal ajoutait même une déclaration d'une singulière gravité, quand on y réfléchit : « Je ne sais pas ce que c'est que les partis. Je ne fais actuellement et je ne ferai jamais partie d'aucun d'eux... Au Maroc, jusqu'à mon départ, en 1925, personne n'aurait eu même l'idée de se réclamer d'un parti ou de *faire de la politique.* Chacun y était trop occupé à faire son métier et à collaborer à l'œuvre commune [1]... »

Exactement dans le même temps (14 mai), un homme qui a lui-même bien mérité du pays, le président Doumergue, avec sa coutumière bonhomie, morigénait doucement mais fermement les partis qui continuaient à « échanger des traits acérés par-dessus sa tête. » Après cela, n'est-ce pas, on peut faire bon marché des critiques.

5. — La dernière partie du document que nous suivons a trait à la *réforme de l'économie moderne.* Nous prendrons respectueusement la liberté de n'en reproduire que les passages essentiels, suffisants pour nous donner la pensée des éminents auteurs.

« *L'Eglise,* nous disent-ils, *laisse aux professionnels eux-mêmes le soin de résoudre ces questions, mais en leur rappelant l'obligation où ils sont de tenir compte dans leurs solutions, non seulement des intérêts matériels, mais d'abord des prérogatives de la personne humaine et de la famille... En face de l'économie moderne elle affirme le droit des patrons et celui des ouvriers de constituer des* associations syndicales. *Elle demande à ces associations d'entretenir entre elles des relations humaines, en vue du bien commun de la profession auquel elles sont intéressées, les unes comme les autres. Et elle suggère, à cet effet, l'institution de* Commissions mixtes *et la pratique des* conventions collectives *de travail. En cas de conflit entre ces associations, elle souhaite que des organismes qualifiés* d'arbitrage *interviennent pour éviter, autant que possible, le recours au lock-out ou à la grève, qui sont des désordres sociaux. Elle voit dans ces quelques institutions les premiers éléments de la* profession organisée, *sortis non sans peine du chaos de l'individualisme et de la concurrence. Elle souhaite pour le bien de l'ordre social que ces efforts aboutissent à constituer sous une forme nouvelle et mieux adaptée,* la Corporation *avec ses cadres, sa hiérarchie, son pouvoir réglementaire, sa juridiction et ses droits de représentation auprès des pouvoirs publics.* »

[1] Pie XI *Aux étudiants catholiques italiens,* 8 septembre 1924

[2] *Sept* du 12 mai 1934.

[1] Il nous plaît de trouver cette volonté très décidée de ne pas *faire de la politique* chez celui qui, en créant le Maroc, s'est révélé l'un des *hommes politiques* les plus remarquables de ce temps. Mais un rapprochement s'impose. Certains ont cru pouvoir relever quelque flottement dans la pensée pontificale sur l'Action catholique et la politique. Rien n'est au contraire plus ferme et dans la même ligne. En toute occasion l'Eglise a déclaré que l'*Action catholique* ne doit pas *faire de la politique,* si l'on entend par là se mêler des querelles des *partis,* mais que tous les catholiques doivent se dévouer de leur mieux au plus grand bien, au Bien commun de la cité. Autre est en effet l'agitation partisane et autre l'action civique. Ici encore les événements ne donnent ils pas raison à l'Eglise ? Dans une réunion de journalistes où il assistait avec M. Herriot, M. Tardieu parlant au nom des deux s'exprimait ainsi (16 mai) : « Des jours sont arrivés où nous avons pensé qu'il fallait sacrifier non pas seulement la forme que nous donnions à nos idées, mais le plaisir même de la bataille, à une nécessité que les circonstances dictaient... Nous avons le goût de *la bonne ouvrage,*... nous la faisons de notre mieux. » Cela vaut mieux que de se battre sur le dos du pays, chacun ne le voulant sauver qu'à sa manière.

Enfin, les institutions les meilleures ne valant que par l'esprit qui les anime, « *l'Eglise ne veut pas que les corps professionnels soient animés de l'esprit de lutte de classes, mais d'un* esprit de justice et de charité... *L'Eglise appelle tous ses fils sans distinction de classe, de nation, de race, à réaliser, chacun dans son milieu, cet ordre social,* » et les invite à entrer dans les organismes qu'elle anime de son esprit.

Notons une fois de plus la prudence et la fermeté dont l'Eglise a soin de ne se départir jamais en face de ces difficiles problèmes qui la regardent, certes, mais ne regardent pas qu'elle : « Elle ne se reconnaît point le droit de s'immiscer sans raison dans la conduite des affaires temporelles. A aucun prix toutefois elle ne peut abdiquer la charge que Dieu lui a confiée et qui lui fait une loi d'intervenir, non certes dans le domaine technique à l'égard duquel elle est dépourvue de moyens appropriés et de compétence, mais en tout ce qui touche à la loi morale. » *(Quadr. anno,* n° 45). On observe : le moral et le technique sont, en fait, inséparables dans tous les problèmes dont l'ensemble constitue ce qu'on est convenu d'appeler la *Question sociale.* Rien de plus juste. Aussi, aucun de ces problèmes ne saurait-il être utilement étudié que par des moralistes très au courant des affaires, ou par des hommes d'affaires soucieux d'agir partout et toujours en hommes, de ne soustraire absolument rien de leur activité aux lois de la moralité. Peut-être n'a-t-on pas encore oublié certaine tentative en vue de constituer une *Economie nouvelle* absolument indépendante de la morale, régie par « des lois aussi rigoureuses que celles de la mécanique [1]. » L'échec a été si complet que nous perdrions notre temps à une réfutation posthume. Mais peut-être n'est-il pas inutile de rappeler un mot d'Aristote cité par S. Thomas, dont la méditation eût épargné à M. G. Valois un effort dont il ne reste rien : « *Sicut homo, si sit perfectus virtute, est optimum animalium, sic, si sit separatus a lege et justitia, est pessimum omnium : quia habet arma rationis... quæ non habent alia animalia* [2]. » Traduisons largement... en appliquant à notre sujet : « Pénétrée des vertus que doivent cultiver les hommes, la société humaine est bien au-dessus de toute société animale ; sans lois et sans justice, c'est ce qu'il y a de pis : l'habileté sans scrupules et le génie du mal sont capables de tout. » N'est-ce pas ce que nous révèle l'expérience, et où trouverait-on dans l'animalité une situation comparable, un pouvoir de mal faire qui approche du nôtre? Pour ce qui est en particulier de notre Economie, à qui fera-t-on croire que nous aurions abouti à cette invraisemblable, mais trop réelle *disette par surproduction,* si elle avait été ordonnée à la fonction plus qu'au lucre, si elle avait été moins matérialiste et vraiment humaine ?

Après cela, qu'on trouve qu'il est préférable de faire opérer par les intéressés eux-mêmes les réformes qui s'imposent d'urgence, c'est aussi le sentiment de l'Eglise. A une condition toutefois : c'est qu'avant de proposer une solution, on commence par bien dégager les données essentielles du problème. Or la première, la plus fondamentale, singulièrement méconnue en fait sous le signe du libéralisme est celle que rappelait le 26 mars dernier, en un langage si chrétien, aux 600 pauvres des soupes populaires, ce Curé de Reims dont parlait la *Croix* [1] : « Mes chers amis, continuez à dire avec confiance votre *Notre Père.* Car Dieu, au milieu de la détresse générale, se montre toujours un Père généreux, même pour ses fils indifférents. Chaque année, il donne le blé et toutes les céréales en abondance, et l'herbe aux pâturages. Il y a trop de blé à ce moment, — les greniers des cultivateurs sont pleins, — trop de vin, trop de bétail. N'accusez donc jamais de votre malheur actuel la Providence de Dieu, mais l'incapacité des hommes et des gouvernements à organiser une société meilleure. »

Il est évident que la répartition actuelle est injuste [2]. Certains ont pu penser que la bienfaisance patronale était le correctif le plus indiqué aux maux résultant de la situation : tout en rendant hommage au bien qui a pu être ainsi réalisé, l'Eglise ne pense pas que la charité seule soit un remède suffisant [3]. Charité, oui, mais justice d'abord. « Les rapports entre le capital et le travail doivent être régis selon les lois d'une très exacte justice commutative, avec l'aide de la charité chrétienne [4]. » Si le principe est clair, il saute aux yeux que l'application présente des difficultés énormes. Non seulement parce que, les hommes étant ce qu'ils sont, il est inévitable que de part et d'autre on ait au moins tendance à vouloir tirer à soi le plus possible de la couverture, mais aussi parce que, dans l'organisation capitaliste actuelle, une des deux parties est l'arbitre. Ah ! si le capital avait toujours fait son devoir, mis autant de soin à s'acquitter des obligations de la propriété qu'à en défendre les prérogatives ! La généralisation ici encore serait injuste, et nous avons en toute occasion tenu à rendre hommage à cette partie saine du patronat qui, surtout dans les entreprises à forme personnelle, s'acquitte *si noblement* d'un devoir social parfois si difficile (cf. *Ami* 1933, spéc. p. 424 et s.). Mais nos lecteurs ont d'autre part gardé souvenir des deux fortes études de M. R. Hamel sur l'*Elite devant l'argent et devant la morale (ibid.*, p. 9 sq. ; 769 sq.) qu'a si tristement illustrées le *déballage* auquel a procédé certaine Commission parlementaire. Quelle pitié d'entendre des administrateurs, des avocats, des publicistes, des médecins pris la main dans le sac, s'excuser d'avoir reçu d'un escroc des sommes considérables, en observant que c'étaient là leurs

[1] M. Georges Valois exposa d'abord ses idées dans l'*Action Française,* aux environs de 1921 ; elles ont été ensuite recueillies en volume.
[2] Iª-IIæ, q. 95, art. 1.

[1] N° du 3 mai. — Cf. *Quadr. anno,* n° 62.
[2] *Quadr. anno,* n° 67.
[3] *Lettre de la S. C. du Concile.*
[4] *Quadr. anno,* n° 118.

honoraires courants ! Les hommes consciencieux (et c'est, semble-t-il, le grand nombre) souhaitent plus vivement que personne qu'une ventilation énergique fasse régner partout une atmosphère plus saine. En attendant, les travailleurs manuels n'ont plus confiance ; sont-ils sans excuse ?

Un débat d'intérêts, solidaires en définitive, mais à première vue divergents, n'est pas l'idéal, à coup sûr. Ne serait-ce pas encore le moindre mal ? En tout cas, c'est certainement dans cette pensée que l'Eglise conseille d'y recourir. Et c'est pour le rendre possible dans les conditions les plus favorables à l'équité, à la paix, qu'elle recommande les Syndicats et les Commissions mixtes. Mais il est évident que syndicats et commissions mixtes, loin de se cantonner dans la défense aussi obstinée qu'inintelligente d'intérêts strictement particuliers et corporativement groupés, s'appliqueront de part et d'autre à les dépasser pour s'élever jusqu'à la considération unifiante du Bien Commun ; et il doit être bien entendu que c'est là une première étape dans la voie de l'organisation professionnelle. « On ne saurait arriver à une guérison parfaite que si aux classes opposées on substitue des organes bien constitués, des ordres ou des professions qui groupent les hommes non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent... Les hommes sont libres d'adopter telle forme d'organisation qu'ils préfèrent, pourvu seulement qu'il soit tenu compte des exigences de la justice et du bien commun [1]. »

La corporation ! On ne prêta guère attention à la voix de Léon XIII quand le premier, en 1891, il en préconisa la restauration. Aujourd'hui tout le monde la réclame avec autant d'impatience parfois que de légèreté. On a l'air de s'imaginer qu'il va suffire d'un décret-loi pour relever ce que la Chrétienté avait mis des siècles à édifier, alors que, selon le mot très juste de M. Zamanski, « la corporation se fait, mais on ne la fait pas [2]. » Cependant gardons-nous de décourager ce beau zèle. Apprêtons-nous plutôt à le seconder de notre mieux, sans fièvre pourtant, ne serait-ce que pour garder la force de soutenir les courages défaillants quand les difficultés de réalisation apparaîtront a leur mesure exacte [3]. Et espérons que les réalisateurs tiendront compte chez nous des sages avertissements dont, avec tant de discrétion et de mesure, Pie XI dans *Quadragesimo anno* (nº 103) faisait suivre l'exposé du régime corporatif italien : « Il ne manque pas de personnes qui redoutent que l'Etat ne se substitue à l'initiative privée, au lieu de se limiter a une aide ou à une assistance nécessaire et suffisante. On craint que la nouvelle organisation syndicale et corporative ne revête un caractère exagérément bureaucratique et politique, et qu'elle ne risque d'être mise au service de fins politiques particulières, plutôt que de contribuer à l'avènement d'un meilleur équilibre social. »

[1] *Quadrag anno*, nº 89 93

[2] *Croix* du 11 mai 1934

[3] Et aussi pour retenir les faibles qui seraient tentés de céder à certains entraînements. *Sept* (9 juin) et la *Croix* (16 juin) ont attiré l'attention des catholiques sur l'offensive libérale déclenchée par le *Temps* et l'*Echo de Paris* contre le mouvement corporatif. Offensive d'autant plus affligeante que l'ignorance des journalistes en cause s'étale avec une admirable candeur. La corporation, écrit M. de Kerillis, « personne ne sait exactement en quoi elle consiste ». Ce *personne* est tout simplement exquis, et *Sept* n'a pas tort de riposter : « Pour les tartes, s'adresser au pâtissier. »

6. — « Je crois bien voir ce qui nous manque, écrivait récemment M. P. Archambault. Non pas des doctrines et des programmes à trouver, à inventer. Nos idées sont bonnes, elles ont fait leurs preuves ou ne demandent qu'à les faire. Mais plus d'audace, plus de décision à les appliquer. Le goût et la volonté de la marche en avant. Des mots d'ordre qui entrent comme des glaives dans ces verbiages, et des actes comme des coins dans ces hésitations et ces pusillanimités [1] » N'est-il pas évident que nous ferons nous-mêmes très utilement notre profit de cette monition qu'adressait récemment le R. P. Martindale à nos frères d'Outre-Manche :

« Nous, catholiques, nous sommes pratiquement seuls à mener le combat pour le surnaturel. Par suite nous avons tendance à négliger le naturel. Il est extraordinairement difficile de maintenir en même temps et impartialement dans l'esprit deux sortes de choses différentes. La *conscience non-catholique* s'est éveillée à un degré étonnant pour ce qui concerne le naturel : prisons, hôpitaux, logements, taudis, distribution de vêtements... — Or il est vrai sans doute que les choses surnaturelles ont une valeur infiniment plus haute que les choses naturelles. Mais d'autre part, il est tellement plus aisé de s'adonner à de religieuses élégances, comme d'embellir des chapelles, que de se livrer à un travail social vraiment pénible, que l'on s'illusionne souvent au point de croire faire œuvre plus spirituelle dans le premier cas que dans le second.. Il est presque toujours flatteur de voir une chose concrète .. et de se dire : *C'est moi qui l'ai fait*, surtout si les autres le savent [2]. »

Il est, ne l'oublions pas, des impossibilités morales contre lesquelles on n'entreprend rien impunément : « N'essayons pas de demander à l'ouvrier de rester malheureux et de devenir religieux [3]. »

Des discours récents qui ont fait quelque bruit, des livres comme *Employeurs et salariés en France* de M. H. Dubreuil, de la C. G. T., manifestent chez *certains* socialistes le progrès de l'heureuse évolution déjà signalée par Pie XI dans *Quadragesimo anno*. La lutte des classes y est nettement répudiée, et on ne se pique plus d'aucune fidélité à l'idéologie marxiste [4]. D'autre part,

[1] *De quelques aspects du spirituel dans l'ordre politique*, dans *Politique* de novembre 1933.

[2] *Hérésie catholique*, dans *Dossiers de l'A. P.*, 10 mai 1934

[3] Mot d'un industriel ardéchois cité par G. Goyau, *op. cit*, p. 117.

[4] Est-il besoin d'ajouter que nous n'entendons par là ni marquer aucune faveur au néo socialisme *ut sic*, ni recommander d'aucune manière les hommes, si dissemblables au surplus, qu'il rassemble, ni porter un jugement quelconque sur les possibilités de develop-

on commence à s'apercevoir dans l'autre camp « qu'une révolution de droite se ferait au profit de quelques privilégiés : ou alors elle durerait l'espace d'un matin. » Ce qui amenait sous la plume de M. Fr. Mauriac ces réflexions très sages :

« Jusqu'à ce jour, la passion nationale semblait n'exister qu'à droite et la passion de la justice sociale était le monopole de la gauche. Et, sans doute, il a toujours existé des patriotes de gauche et des démocrates de droite. Mais il n'empêche que c'est de cette opposition *droite-patrie* contre *gauche-réforme sociale,* exploitée par la mauvaise foi électorale, que la génération qui vient a résolu de se dégager. Tandis que l'idée de nation est à l'ordre du jour chez les néo-socialistes, les classes moyennes, durement atteintes, aspirent à un ordre nouveau. Nous attendons un homme, ou des hommes, en qui s'incarnera cette réconciliation de l'idée nationale et de l'idée sociale. Leur volonte de travailler à la grandeur de la France, et pour cela, d'abord, de restaurer la puissance de l'Etat, ne les détournera pas de chercher le remède aux maux qui atteignent surtout la classe ouvrière, mais dont elle n'a plus aujourd'hui le dur privilège [1]. »

Or, ces hommes, ils existent. Catholiques, nous ne sommes en vérité ni de droite ni de gauche, mais de plus haut : *nos autem Christi.* Que nous manque-t-il pour rendre au pays le plus signalé des services en devenant les artisans de la réconciliation qui si laborieusement s'ébauche? Peut-être de secouer enfin courageusement le joug de l'habitude. Car ils renferment ensemble une philosophie et une mystique ces mots de Péguy qu'a rappelés M. Jean Lacroix : [2] « Il y a quelque chose de pire que d'avoir une âme perverse. C'est d'avoir une âme habituée. — De tout ce qu'il peut y avoir de mauvais, l'habitude est ce qu'il y a de pire. — Ce qu'il y a de plus contraire au salut même, ce n'est pas le péché, c'est l'habitude ». Nos pasteurs ont donné le mot d'ordre. Leur *Déclaration sur la Question sociale* est comme la réponse officielle de l'Eglise de France à l'émouvant appel de Benoît XV : « Qu'aucun membre du clergé ne s'imagine que pareille action est étrangère au ministère sacerdotal sous prétexte qu'elle s'exerce sur le terrain économique, car c'est précisément sur ce terrain que le salut éternel des âmes est en péril. » L'opinion catholique est alertée et nos lecteurs ont sans doute lu déjà [3] la Déclaration commune signée par les représentants qualifiés des principales revues et associations catholiques (*Etudes, Vie Intellectuelle, Action Populaire, Semaines sociales, Syndicats chrétiens, Ingénieurs catholiques),* écho de la Déclaration épiscopale. Nous regrettons de ne pouvoir nous y arrêter aussi longtemps qu'elle le mériterait, ainsi qu'à un autre document publié sous ce titre suggestif : *Pour le Bien commun,* et qui porte les signatures de cinquante-deux intellectuels catholiques, « libres de toute compromission avec les partis, » mais conscients de la part qu'ils portent des destinées temporelles de la patrie [1].

pement et de succès du parti ? Pour nous catholiques, l'intérêt de « l'aventure néo-socialiste » est ailleurs. Des hommes qui avaient cru trouver dans le marxisme une doctrine de vie et dans le parti socialiste une force de rénovation sociale, après une expérience qui les a tous également déçus, répudient l'un et l'autre avec éclat. Nous souhaitons qu'ils ne s'en tiennent pas là. L'un d'eux a écrit : « Nous n'offrons pas aux jeunes gens un système qui fasse entrevoir les rivages de l'éternel ! Nous renonçons à penser *sub specie æternitatis.* Notre idéal est à court terme et nos certitudes provisoires » De tels aveux disent assez qu'il leur reste bien du chemin à parcourir.

[1] *Le peuple et les penseurs,* dans l'*Echo de Paris* du 14 avril 1934.

[2] *Péguy ou l'âme inhabituée* dans *Politique* de février 1932. — Voir aussi le P. Doncœur, *Etudes* du 20 mars 1934

[3] Dans la *Croix* du 14 avril, la *Vie Intellectuelle* du 25 avril (p. 282), etc.

§ II. — L'esprit social à travers les Revues

1. — « Du choc des idées jaillit la lumière. » Du moins on le dit. Est-ce sûr ? A en juger par tels débats dont la liste serait assez longue, mais qu'il suffit de rappeler en bloc, il semblerait plutôt que la discussion ne puisse guère aboutir, la passion aidant, qu'à embrouiller encore davantage des situations confuses : c'est la poussière s'ajoutant au brouillard. Mais il arrive qu'avec le temps les passions s'apaisent ; il devient alors plus facile de reconnaître l'âme de vérité que recélaient des propositions ou des théories moins opposées en réalité qu'en apparence. Nous avons eu cette impression en lisant dans le *Bulletin des Aumôniers de l'A. C. J. F.* [2] une étude très importante du P. Lalande, aumônier général, sur l'*Action catholique et les Œuvres.* Quelques lecteurs y trouveront peut-être comme nous, avec des indications actuelles d'une évidente opportunité, l'occasion d'un coup d'œil rétrospectif qui ne sera pas sans intérêt.

Qui ne se rappelle, en effet, à quelles répugnances et oppositions se heurta, il y a quelque 40 ans, l'organisation des premières œuvres de jeunesse ! Les conjonctures étaient tragiques. Il n'était plus possible de se faire la moindre illusion sur le sens de la réforme scolaire en cours de réalisation [3]. On voulait séparer l'école de l'Eglise, l'instituteur du prêtre, l'enseignement du dogme. Et que « séparation » ait eu, dans la pensée des promoteurs du laïcisme, le sens d' « opposition, » que le dessein profond des Loges ait été, dès lors, la déchristianisation radicale de la France, c'est ce qu'il serait vain de prouver aujourd'hui. Aussi la stupéfaction fut-elle unanime quand le Grand-Orient, inquiet de la publicité peu enviable que lui faisaient les scandales du jour, crut bon de déclarer, il y a quelques mois, que les buts uniques de son activité étaient l'étude de la morale et la pratique de la philanthropie. D'où la réplique cinglante de M. G. Bidault : « Vraiment le secret a été bien gardé, car jamais personne ne s'en était aperçu. » C'est bien le mot de la situation. On s'était aperçu, par contre, et bien avant la fin du dernier siècle, du danger que courait l'enfance ; et c'est dans le dessein d'y parer en

[1] Edité par Desclée, de Brouwer et Cie, 2 f. 50 (cf *Ami* du 28 juin, p. 428 et s.). — La *Chronique Sociale de France* a eu l'heureuse idée de reunir les trois documents en son n° de mai (16, rue du Plat. à Lyon ; 2 f. 50 le n°).

[2] Janvier-février-mars-avril 1934.

[3] Sous ce titre : « Comment on athéise un peuple : Aux Alsaciens Lorrains », *les Dossiers de l'Action Populaire* retraçaient en leur n° du 25 avril les étapes de cette évolution.

ressaisissant la jeunesse que le clergé dota la France d'un réseau d'œuvres post-scolaires attractives dont il n'est plus besoin de révéler l'ampleur.

A vrai dire, l'enthousiasme ne fut jamais général. Dès le début certains se demandèrent si Timon-David n'avait pas raison quand il bannissait les attractions comme nuisibles à la formation profonde qui est incontestablement le but auquel nous devons viser. Après quarante années écoulées, ne faut-il pas reconnaître que cette crainte n'était pas chimérique ? D'où il ne faudrait pas conclure, certes, que les fondateurs des patronages, des groupements sportifs, gymniques, artistiques..., aient perdu leur temps. Sans aucun doute, ils peuvent dans une large mesure reconnaître le prix de leurs peines dans l'attitude plus sympathique du peuple à l'égard du clergé. Mais il est un revers à la médaille, et le P. Lalande avait le droit d'écrire :

« En pratique, à côté de quelques grandes et admirables œuvres dont nous trouvons dans presque toutes les grandes villes de France un ou plusieurs exemplaires, l'immense majorité de nos patronages paroissiaux ne conserve, il faut avoir le courage de le dire, qu'un nombre infime de jeunes gens au-delà de 13, 14 ou 15 ans. Que l'on compare ces chiffres avec ceux de la Première Communion ; que l'on compare avec le chiffre plus grand encore des jeunes gens du même âge qui vivent sur le territoire de la paroisse, qui sont du corps de la paroisse sans appartenir à son âme » ; on sera tout naturellement amené à cette conclusion qu'il faut, ou renoncer délibérément à atteindre les 99 brebis perdues pour lesquelles le Bon Pasteur quitte au besoin l'unique fidèle, ou bien recourir à d'autres moyens pour y arriver. Si l'on ajoute à tout cela que les œuvres dont il s'agit, même les plus prospères, sont souvent des œuvres particulières, auxquelles une affiliation plus administrative que cordiale à quelque fédération départementale ou diocésaine n'ôte pas leur particularisme délibérément voulu, force sera de reconnaître qu'elles répondent alors assez imparfaitement aux exigences d'une société où les migrations deviennent de plus en plus faciles et fréquentes : mauvaise religion que celle du clocher.

Et voici posé le problème de l'*Action catholique* et *des Œuvres*. Entendons-nous bien. Il n'est pas question de discuter des mérites respectifs de l'une et des autres : qui ne sait à quels déplorables résultats mène toujours pareille entreprise ? Il s'agit premièrement de distinguer pour ne pas confondre ; et puis de saisir le caractère propre et distinctif de chacune des réalités en présence, pour apporter à chacune l'esprit et les dispositions qu'elle réclame. C'est ce que fait excellemment le P. Lalande. Parlant surtout, comme il est naturel, de ce qui l'intéresse le plus directement, les mouvements spécialisés d'A. C. J. F., « Action catholique dans ce qu'elle a de plus actif et de plus authentique, » a dit Pie XI, le R. P. écrit :

« Quand nous distinguons l'A. C. J. F. des Œuvres nous ne voulons en aucune manière sous-estimer celles-ci ; elles sont autre chose dans un autre genre. Un collège libre est une œuvre excellente ; c'est une œuvre d'éducation : il n'est pas pour autant un mouvement d'A. C. En conséquence son supérieur est un prêtre : il n'est pas question là de laïcat dirigeant. Son apostolat ne vise que d'une manière très indirecte les masses déchristianisées auxquelles l'encyclique *Quadragesimo Anno* destine principalement l'A. C. Le collège libre est une œuvre excellente : il n'est pas d'A. C. — Le Patronage est une œuvre et une œuvre d'éducation. Par une organisation des loisirs combinée avec la fréquentation des offices paroissiaux dans la plupart des cas, par une formation intense des âmes grâce aux avis publics et privés du directeur, par des cercles d'études, par des groupements de piété dans un nombre de cas que l'on doit souhaiter toujours plus fréquents, il donne à un jeune homme une vraie formation personnelle. Le patronage est une maison d'éducation ; son directeur est un prêtre, ses collaborateurs laïcs ne sont que des auxiliaires subordonnés ; son apostolat vise avant tout ses propres membres et s'il cherche à rayonner au dehors, c'est en attirant à lui les recrues qu'il peut faire ; ce n'est pas le milieu qu'il cherche directement à transformer ; une maison d'éducation n'est pas un mouvement d'A. C. »

Et bien sûr, le Collège comme le Patronage concourent quand même et très effectivement au succès de l'A. C. :

« Dans un Collège libre, dans un Patronage, dans une maison d'étudiants catholiques, il peut y avoir, il doit y avoir des jeunes gens qui prennent en charge la reconquête chrétienne de leur milieu social. Assistés souvent des conseils du Prêtre qui, *directeur* de l'œuvre, devient auprès d'eux l'*aumônier* de la section, ils se préoccupent des problèmes du milieu déchristianisé où ils vivent tous les jours... dans lequel se passe la plus grande partie de leurs journées. »

Qui ne voit que c'est là tout autre chose que de vivre ses années studieuses dans un collège ecclésiastique ou de passer ses loisirs entre bons camarades au cercle catholique ?

Ici se pose une question de réelle importance (elle a d'ailleurs été soulevée plus d'une fois depuis quarante ans) : les Œuvres ne peuvent-elles pas devenir *accapareuses* ? On a souhaité parfois qu'elles deviennent le *tout de la vie* des jeunes gens. La famille s'en plaint ; et il arrive, Dieu merci, qu'on n'ait aucun grief à formuler contre elle. Quelquefois le pasteur lui aussi s'en plaint, quand l'Œuvre a sa vie propre en marge de la paroisse. « N'est-il pas vrai que plusieurs directeurs d'œuvres, — souvent des plus éminents en raison du développement éminent de leur personnalité, — en font une œuvre rigoureusement personnelle qui supporte à peine le lien diocésain, qui rejette toute affiliation à un mouvement national ? — *Mon œuvre se suffit*, dit-on. — C'est possible, c'est peut-être vrai. Mais si les autres œuvres plus faibles ont besoin de l'appui que vous leur donneriez, vous qui êtes fort, en adhérant à une organisation générale, avez-vous pensé que vous leur refusez la charité ? » Est ce sagesse que de s'exposer, par un particularisme pas toujours inconscient, à laisser végéter, s'étioler autour de soi (qu'on prenne garde à la communauté de vie de l'atelier, de la caserne, aux relations de voisinage, de famille, d'amitié), des organisations dont l'anémie spirituelle ne peut pas ne pas devenir à la longue contagieuse ? Pour ce qui est de celles-ci, des Œuvres qui coûtent tant parfois et qui rendent si peu, on peut se demander avec le P. Lalande si elles ne gagneraient pas, « tout en conservant de jeux ce qui est nécessaire pour rendre attrayant l'endroit où l'on vient refaire ses forces spirituelles, à s'orien-

ter résolument vers la formation profonde, efficace, des militants des mouvements spécialisés » ; en somme, à se transformer, sans brusquerie bien sûr, mais résolument quand même, en mouvements d'A. C. dirigés par des laïques sous le contrôle d'un prêtre, par la formation intérieure d'apôtres destinés à la conquête du milieu social dans lequel Dieu veut qu'ils vivent et qu'ils exercent leur rayonnement chrétien.

La question est d'autant plus importante que le rôle du prêtre est fort différent ici et là :

« Dans une œuvre, collège, patronage, le prêtre est supérieur, directeur ; dans un mouvement d'A. C., il est aumônier ; il est un des dirigeants, le principal dirigeant si on veut dans un certain sens, mais il n'est pas le seul dirigeant. Comme le disent les documents pontificaux concernant l'A. C. en Italie, il est l'*Assistant ecclésiastique*... Conseiller et guide, docteur et père des jeunes gens qui lui sont confiés, voilà le vrai rôle de l'aumônier. Il est dirigeant, il n'est pas directeur ; il demande des services, il ne les commande pas ; il propose des initiatives, il ne les impose pas ; il suggère des idées, il n'en exige pas la mise en pratique, et surtout, sauf carence des jeunes gens trop occupés, il n'en assure pas lui-même l'exécution... Sans doute il demeure responsable devant son Curé ou son Evêque de la ferveur et de la valeur de sa section ; responsable aussi du contrôle doctrinal et disciplinaire qu'il doit exercer au nom de la hiérarchie dont il est le délégué. Mais les jeunes gens ne sont pas (en rigueur de terme) ses subordonnés ; il les assiste de ses conseils dans leur formation personnelle, dans l'exercice de leur apostolat ; et pour le gouvernement de leur section (sauf dans des cas tout à fait extraordinaires où il faudrait recourir à l'aumônier diocésain), c'est le bureau, dont le prêtre est toujours membre, qui décide, et non pas le prêtre tout seul. »

De toute évidence, il y a là quelque chose de nouveau. Et on serait bien mal venu à s'en plaindre. En tout cas, ceux-là ne seront pas tentés de le faire qui ploient sous le faix, incapables intellectuellement, moralement, spirituellement et même physiquement, de suffire à toutes les tâches dont ils doivent s'acquitter ; qui, pour avoir pris pleinement au sérieux leur rôle d'*éducateur* au magnifique sens chrétien du mot (*filioli mei quos iterum parturio* DONEC FORMETUR CHRISTUS IN VOBIS), et pour ne vouloir pas se leurrer d'illusions, en viennent à douter de l'utilité de leurs fatigues, de leurs sacrifices. Quand un prêtre a devant les yeux cet idéal splendide, il songe à toute autre chose qu'à se faire centre et appelle de lui-même les laïques de bonne volonté qui s'associeront à son apostolat : « Il ne dira pas : *mes* jécistes, *mes* jocistes, comme un directeur de patronage dit : *mes jeunes gens*. Non, il dira *les* jécistes ou *les* jocistes, car ils ne sont pas les jécistes ou les jocistes d'un prêtre, mais ceux de l'A. C. ou de l'Eglise, ce qui est tout un. »

L'objection surgit d'elle-même : « N'est-ce pas minimiser le rôle du prêtre que de lui imposer ces fonctions en apparence si effacées ? N'y a-t-il pas là un peu de laïcisme envahissant ? » — Eh bien ! non ; car il ne s'agit en aucune manière de ces domaines que vise le mot d'ordre de l'Eglise : *sacerdotem oportet præesse*. « Mais il s'agit d'une tâche d'apostolat à faire dans des milieux que nous, prêtres, nous ne pouvons atteindre matériellement, que nous ne connaissons que peu ou pas parce que nous en sommes éloignés par toute notre éducation cléricale et par notre vie consacrée à Dieu, séparée du monde [1]. En vue de cette tâche,... ne convient-il pas de laisser à des laïques agréés par la hiérarchie et travaillant sous son contrôle, l'initiative, la direction des efforts entrepris dans des milieux qui sont les leurs, dont ils connaissent les aspirations parce qu'ils y vivent ? »

En somme, c'est à une adaptation nouvelle que nous appellent les exigences impérieuses de l'heure. Mais l'Eglise, au cours de son histoire, n'a-t-elle pas étonné le monde par sa prodigieuse plasticité ? C'est par là qu'elle a toujours déjoué les complots des sectes. Nous avons protesté de toute notre âme contre la laïcisation de tout, des Grandes Ecoles en particulier. Voici pourtant qu'en telle de celles-ci qu'on aurait eu de sérieuses raisons de croire plus matérialisée que bien d'autres, les jeunes catholiques — et pas des catholiques à l'eau de roses — ont constitué, à côté de l'école, bien sûr, une section jéciste nombreuse et pleine d'allant. Est-il téméraire de penser qu'un aumônier attaché à l'Ecole eût malaisément atteint ce résultat ? D'où on ne conclura certes pas que le laïcisme a du bon, mais bien que Dieu donne à son Eglise exactement le genre de grâces qu'il lui faut en chaque temps. La France a un immense besoin d'hommes alliant, à une doctrine sûre, des principes et du caractère. Qui sait si ce n'est pas ainsi que Dieu a décidé de les lui donner ?

2. — Il est sans doute superflu de rappeler combien étroitement les problèmes pédagogiques se rattachent aux questions sociales. La formation des hommes... et des femmes... de demain n'est-elle pas un des éléments essentiels de l'organisation de la Cité et de la réforme de la Société ? Aussi les *Dossiers de l'A. P.* ont-ils eu pleinement raison d'accueillir un rapport présenté à l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (A. P. E. L.) sur l'*Orientation professionnelle et l'Enseignement secondaire* [2]. Les données proprement pédagogiques ne relevant pas de cette Chronique, nous voudrions retenir au moins les enseignements sociaux.

Qui ne sait l'acuité du problème ? Bien sûr, les jeunes ont toujours eu tendance à juger sévèrement ceux qu'ils nomment parfois « les ancêtres » et donc aussi l'état social dont ils rendaient tout naturellement ceux ci responsables. Il est quand même douteux qu'une génération ait jamais eu à subir réquisitoire plus impitoyable : on ne parle que de révolution et il nous semble qu'il y aurait quelque injustice, quelque imprudence aussi à ne voir là qu'outrance de langage à mettre sur le compte de la jeunesse. De ces jeunes révolutionnaires, un bon juge, Daniel-Rops, a écrit : « La plupart n'ont entendu qu'une voix plus humble,

[1] M. le chanoine Tiberghien précise ainsi la position du prêtre : « L'apostolat sacerdotal et l'apostolat laïc ne sont pas deux apostolats qui s'ajoutent, mais deux apostolats qui se complètent à tel point que si chacun d'eux ne remplit pas sa mission propre, l'autre devient insuffisant » Le prêtre est un animateur. « Mais animer un milieu n'est pas s'y incorporer. Le prêtre doit, au contraire, se sentir distinct de lui par sa mission propre qui est de se maintenir et de maintenir les autres en contact avec Dieu. » *(Lettre aux aumôniers J. E. C. F*, avril 1934).

[2] Nos des 10 et 25 mai 1934.

aussi impérieuse que celle de la conscience, celle de toute personne qui réclame seulement le droit de vivre [1]. » La vérité oblige à reconnaître que la vie s'offre aux jeunes gens sous un jour assez sombre, et si leurs réactions sont vives, du moins ne sont-elles pas complètement injustes. Le dernier n° du *Christianisme social* analysait assez exactement, nous semble-t-il, l'état d'esprit de la « génération de la crise » :

« La pensée de ces jeunes est dominée par de douloureuses préoccupations matérielles ; ils voient, sous prétexte d'économies, les carrières administratives se fermer devant eux ; l'industrie et le commerce, réduisant leur personnel, ne leur offrent que des situations dérisoires ; ils ont le sentiment que leur labeur ingrat ne leur permettra pas de se faire une place dans la vie, ils ont devant eux un avenir bouché par le chômage et les menaces de guerre. C'est dire que ces jeunes ne peuvent être *désintéressés* au sens où l'entendaient nos parents et les tenants d'une culture purement classique, il n'ont pas le loisir et la quiétude nécessaires pour rechercher les élégances de style et contempler les idées pures. »

Primum vivere : adage commun, et pour cause, à toutes les philosophies. L'auteur note une autre cause de souffrance chez les jeunes :

« Ils sont ancrés dans le réel, engagés dans la lutte contre les difficultés de l'existence. Détournés de toutes les idéologies, ils ont, sinon la connaissance exacte du fait social (car ici l'éducation reçue de leurs parents s'est révélée lamentablement insuffisante) du moins une inquiétude profonde qui les conduit à se poser tous les problèmes et à reviser les valeurs de notre civilisation. Si elle n'est pas désintéressée, notre jeune génération est cependant profondément humaniste. En face de l'hitlerisme et du retour à la barbarie qui le caractérise, elle a senti renaître certaines valeurs, certaines notions morales et juridiques caractéristiques de notre démocratie qu'elle affirme avec une vigueur renouvelée ; elle croit en la valeur de la personne humaine, au maintien nécessaire de nos libertés, à l'indépendance indispensable de la pensée, et, dans sa grande majorité, refuse de s'incliner sans critique devant les réalités collectives. »

Il nous a semblé que cette parenthèse serait de nature à éclairer la question qui nous occupe ; et que cet exposé soit dû à une plume protestante ne nous a point paru une raison suffisante d'en contester l'exactitude générale.

Revenons maintenant à nos moutons. Bien sûr, il ne peut venir à l'esprit de personne que l'orientation professionnelle soit *le* remède à la situation tragique dont nous parlions à l'instant. Mais un fléau de cette étendue ne peut pas comporter *un* remède, et il faut avoir le courage, comme le disait la déclaration *Pour le bien commun,* de croire aux *moyens pauvres,* — traduisons : aux moyens qui ne font pas de bruit mais dont l'emploi, surtout si on les réunit pour conjuguer leur action, et à condition qu'on ait dans l'effort la continuité nécessaire, donne des résultats positifs durables sans provoquer de redoutables réactions. L'auteur du rapport que nous suivons livrait ces chiffres à la méditation de ses auditeurs et lecteurs :

« En 1933, 1.754 licenciés n'ont pu trouver de places de professeurs, et dès 1932 l'Office départemental de la Seine avait groupé 750 demandes d'emplois de diplômés, acceptant de faire *n'importe quoi.* Dans ce nombre, à côté de quelques polytechniciens, de quelques centraux, d'anciens élèves de l'Ecole supérieure d'électricité, de l'Institut de chimie, etc., figuraient 113 licenciés ou docteurs et 380 bacheliers. »

Est il téméraire de penser que sur ce nombre, plusieurs sont restés en chômage parce que, malgré leurs diplômes, ils n'avaient pas toutes les qualités requises pour l'emploi auquel ils prétendaient ? Que d'autres auraient pu être, si l'on y avait pensé à temps, aiguillés sur des voies moins encombrées que celles où ils se trouvent embouteillés aujourd'hui ?

Qu'est-ce donc que l'orientation professionnelle ? On la définit excellemment : « l'art qui tend à adapter au mieux des possibilités professionnelles les individualités disponibles » ; ou, si l'on aime mieux : le souci de reconnaître à quel poste, brillant ou modeste, chaque enfant pourra tirer le meilleur parti des dons qui lui ont été réellement dévolus, de s'assurer que les conditions actuelles de la société n'apportent aucune contre-indication prohibitive, enfin de préparer chacun, intelligent ou faible d'esprit, à être à la hauteur de sa mission en ce monde. Car chacun a la sienne et les « propres-à-rien » sont seulement de pauvres sujets qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas voulu occuper la place qui les attendait. Or, s'il est évident que tel devrait être le premier objectif de l'école : préparer chaque enfant à la vie, à *sa* vie, il ne l'est pas moins que l'école actuelle n'y est pas ordonnée du tout. Les programmes sont faits, ou du moins semblent faits, pour des *intelligences séparées,* pour on ne sait quel enfant *en soi,* sans attache avec aucun milieu, sans destinée personnelle propre [1].

Or, il est difficile de surestimer l'importance de l'effort à fournir si l'on veut que l'école devienne vraiment humaine en adaptant les hommes à leur vrai rôle, à leurs devoirs, à leur mission. « Tâche immense puisqu'elle suppose, poussée à un degré aigu, l'analyse des deux facteurs déterminants » : les personnes, toutes différentes, les débouchés toujours changeants, suivant les modifications des exigences sociales. « Tâche nécessaire, puisqu'elle tend, non seulement à la satisfaction de légitimes désirs d'épanouissements individuels, mais encore à mettre plus d'ordre et par conséquent plus d'harmonie, plus de paix dans le concert universel. Tâche difficile enfin » : sans doute serait-il superflu de le prouver. Tâche, ajouterons-nous, à laquelle l'*Action catholique* ouvre des perspectives magnifiques par le rôle de plus en plus actif qu'elle réserve aux laïques dans l'apostolat conquérant. A la veille du dernier Congrès de recrutement sacerdotal, Mgr l'Evêque de Montpellier faisait ces déclarations qui furent très remarquées et dont la portée ne saurait échapper à personne :

[1] *Eléments de notre destin,* p. 25.

[1] Les lecteurs de l'*Ami* connaissent déjà ce jugement de Daniel-Rops : « Il faut mettre en cause ici l'enseignement religieux qui, moitié contrainte, moitié négligence, se calque sur son rival, finit par avoir pour idéal de ne plus se différencier de lui. Il semble que le seul but d'un éducateur soit d'amener l'enfant au baccalauréat » (*op cit.,* p. 112). Le Dr René Biot parlait un jour, ici même, d'écoles « où on n'enseigne qu'à la moitié de l'homme » : on voudrait bien que ce ne fût qu'une boutade.

« Il y a des besognes dont les laïques peuvent et doivent se charger : un jeune prêtre déjà écrasé par son travail proprement sacerdotal, doit pouvoir compter sur des collaborateurs laïcs pour les patronages, les kermesses, les séances de gymnastique, que sais-je ! Dans nos collèges aussi, il faudrait arriver, comme l'ont fait magnifiquement Mgr Petit de Julleville et Mgr de la Serre à Sainte-Croix de Neuilly, à ce que les prêtres soient exclusivement chargés du spirituel et de la direction, les classes étant confiées aux laïcs. On pourrait ainsi récupérer un grand nombre de prêtres, et, après tout, ce n'est pas pour enseigner l'arithmétique, pas plus que pour organiser des représentations théâtrales de patronage, qu'on entre au Séminaire. Mais c'est une question délicate et la formation de ces auxiliaires laïcs n'est pas chose aisée [1]... »

Non, certes : mais elle n'en est pas moins nécessaire, urgente. Toutes les carrières sont encombrées une seule exceptée : le clergé. Or il se trouve que par un concours de circonstances sur lequel il serait bien inutile de s'étendre ici, les prêtres ont été amenés à se charger de tâches qui, pour n'être pas entièrement étrangères à leur mission, n'y sont cependant pas essentielles. Une réorganisation du travail s'impose et la témérité serait de s'opposer à la relève des prêtres par des laïcs où elle peut se faire, puisque Rome en a donné l'ordre.

Restent les difficultés, qu'il faut avoir le courage de regarder en face, si l'on veut n'être pas vaincu par elles. Bien qu'on pense d'abord à celles d'ordre financier, sont-elles en réalité les plus considérables ? Le fait est que des substitutions *partielles* d'éléments laïques à des ecclésiastiques, jugées réalisables de ce point de vue, ont échoué parce que les sujets auxquels on avait fait appel n'ont pas répondu aux espoirs. Il est, bien sûr, des erreurs excusables, et si procurer du travail à qui en cherche est aujourd'hui l'une des meilleures œuvres de charité, il est normal qu'on rende d'abord ce bon office à ceux qu'on a des raisons spéciales d'obliger. Encore faut-il qu'ils soient adaptés à l'emploi : or il n'est pas sûr, par exemple, qu'un ancien séminariste réunisse toujours toutes les aptitudes et qualités requises d'un bon professeur et éducateur. Rendre le *laïcat* responsable des erreurs qu'on a pu commettre ici et là dans son utilisation serait une maladresse doublée d'une injustice ; et on pourrait ajouter au cas particulièrement remarquable cité par Mgr Brunhes beaucoup d'autres exemples de réussites fort encourageantes, là où l'expérience a été faite avec la prudence nécessaire. Ce qui nous ramène à l'orientation professionnelle. Quelle belle tâche pour notre enseignement libre que le discernement et la culture des vocations laïques !

« Il est, lisons-nous encore dans le rapport dont nous nous inspirons, il est des professions qui sont des *sacerdoces ;* il en est d'autres qui placent leurs titulaires aux postes de commandements sociaux. Après avoir reconnu tout ce que ces professions exigent de talent et de vertu, il va de soi que des chrétiens se doivent de canaliser vers elles les jeunes individualités dignes de *servir.* Si la pratique du plus humble des métiers est susceptible de révéler de grands saints, il n'en reste pas moins que les élites de l'enseignement libre doivent être tout naturellement aiguillées vers celles des professions dominantes dont l'exercice assurera le plein rendement de leur personnalité. »

Et si, à mesure que s'organisera l'apostolat social, l'*Action catholique* peut offrir en nombre toujours croissant des emplois vraiment intéressants aux sujets qui en seront dignes, ne croit on pas que ce sera la meilleure des recommandations pour notre enseignement chrétien [1] ?

Et les familles ? D'elles pourraient encore venir, c'est vrai, des difficultés sérieuses. Le Français n'est-il pas tout ensemble frondeur et routinier, d'une indépendance ombrageuse et pourtant, même quand il est en face d'une loi désuète, inadaptée, naturellement enclin à subir, fût-ce en grognant, l'état de fait, plutôt que disposé à entreprendre une action concertée, tenace, pour y substituer quelque chose de mieux ? D'où le goût de la paisible bourgeoisie française (et c'est d'elle, ne l'oublions pas, qu'il s'agit) pour les violences *verbales,* le besoin qu'elle a d'être *anti,* plutôt que de s'atteler à une tâche *positive* et de la mener coûte que coûte à bonne fin. Or il n'est pas douteux que le baccalauréat tant décrié a longtemps gardé auprès des parents un prestige étrange, qu'on n'attachait pas toujours (même dans les familles catholiques) une bien grande importance à ce qui « n'était pas au programme du bachot, » y compris l'instruction religieuse. La crise a déjà provoqué d'utiles réflexions. On sait maintenant que le baccalauréat, s'il mène à tout, n'ouvre en réalité aucune porte. Et c'est, nous semble-t-il, un signe des temps que l'intérêt manifesté pour l'orientation professionnelle par les A. P. E. L., ainsi que le concours spontanément offert par elles aux éducateurs disposés à s'engager dans cette voie.

L'auteur terminait son rapport en citant le passage de *Quadragesimo Anno* où le Pape appelait de ses vœux la « reconstitution des corps professionnels. » Il montrait dans l'orientation professionnelle le moyen de constituer des élites corporatives, élément essentiel de la restauration souhaitée par le Saint-Père. C'est par ce biais que la question méritait l'attention de nos lecteurs.

3. — Signalons-leur aussi la publication par l'*Action Populaire* d'un périodique nouveau :

[1] *Vie Catholique,* 18 novembre 1933.

[1] Nous avons sous les yeux un exemple de ce qui peut se faire. Dans une région où c'était une grande nouveauté, le zèle d'un clergé averti vient de doter une paroisse de 13 000 âmes d'un *Foyer populaire* qui est un merveilleux instrument de travail en milieu ouvrier. Après un an d'existence, ce Foyer est assez prospère déjà pour utiliser toute l'activité de deux permanents (véritables apôtres ouvriers), auxquels il assure, sans aucun secours extérieur, sans kermesse, ni subvention d'aucune sorte, par les seuls bénéfices d'une gestion bien ordonnée, une rétribution égale à celle qu'ils recevaient auparavant. Si ce beau résultat a pu être obtenu en un an par le seul effort d'une paroisse de ville qui, par ailleurs, a ses soucis comme les autres, que n'est-on pas en droit d'attendre d'un mouvement généralisé, poursuivi méthodiquement, dans un cadre indéfiniment agrandi ? Et si quelqu'un estimait l'expérience trop récente pour qu'on en puisse rien conclure, nous le renverrions aux magnifiques organisations catholiques de Lille, de Belgique, des Pays-Bas, où les réalisateurs dont nous parlons sont eux-mêmes allés chercher la flamme. Qui ne voit quelle prospérité connaîtront nos écoles, collèges et universités catholiques, le jour où ils seront à même d'offrir des *emplois désirables* à ceux et celles qu'ils y auront *dûment préparés !*

les *Cahiers d'Action religieuse et sociale* [1]. Nous aurions même dû en parler plus tôt, les *Cahiers* en étant à leur 15e no. Mieux vaut tard que jamais, et d'ailleurs ce retard nous permet de porter une appréciation en meilleure connaissance de cause.

Manifestation de l'éveil progressif de la curiosité catholique aux problèmes sociaux, les *Cahiers* poursuivent un triple but de service social, de formation sociale et de travail social. Ils s'adressent non pas certes exclusivement, mais très particulièrement au clergé, qui déjà, nous le savons de bonne source, leur a fait le meilleur accueil : n'avons-nous pas ici-même été bien aise de les utiliser ? Ce qu'on y trouve ? Des mises au point doctrinales sur toutes les questions d'actualité, des renseignements et des documents faciles à conserver en raison du format, et à utiliser grâce à une très heureuse présentation : c'est l'idéal de la documentation pour un conférencier ; des tracts vivants, alertes, qui complètent très heureusement la collection déjà sortie des presses de l'*Action Populaire ;* des renseignements pratiques, en particulier des *Cahiers agricoles,* fort bien venus, par exemple sur le Socialisme agraire et les mouvements de jeunesse paysanne.

Nous y avons particulièrement goûté, avec la fermeté du sens chrétien et catholique dont on pouvait être assuré à priori, un souci d'exactitude dans l'information et de loyauté dans les appréciations, auquel on ne saurait attacher aujourd'hui trop de prix. Croient-ils donc nous rendre service ceux qui, pour nous faire plaisir, nous présentent l'activité de nos adversaires sous un jour si ridicule que nous n'y attachons aucune importance,... et sommes ensuite tout étonnés d'apprendre qu'ils ont réussi ? Certes, le Communisme et la Franc-maçonnerie retiennent l'attention des *Cahiers ;* mais ils y sont toujours pris très au sérieux : c'est sans doute plus difficile, mais c'est plus utile aussi que de les caricaturer. Et quelle leçon de choses que ce résumé parallèle des renseignements fournis à leurs lecteurs, pendant 15 jours, par cinq journaux de nuance diverse, sur l'enquête de la *Commission du 6 Février !* « Le public des revues, a écrit Daniel-Rops, n'est pas le public des journaux ; il est d'un degré supérieur ; il juge et se soumet infiniment moins à la contamination par le papier imprimé. » Les *Cahiers* peuvent ainsi nous aider à faire l'éducation du public catholique. Est-ce donc un mince service ? Rien que pour celui-là, et ils en rendent et rendront bien d'autres, les *Cahiers* ont droit à nos meilleurs vœux confraternels.

§ III. — **Bibliographie**

1. — C'est un beau et bon livre que le recueil des conférences de Déontologie médicale données à Lyon aux Infirmières et aux Travailleuses sociales par le Dr René Biot. Ce recueil paraît sous le titre : *Au service de la personne humaine* [2].

On sait l'importance chaque jour croissante de la profession d'infirmière, soit sous sa forme la plus générale, soit dans ces spécialisations dont la visiteuse de l'enfance est peut-être la plus connue. Mais il apparaît de plus en plus que si le dévouement est pour elle un impérieux devoir, il n'épuise pas la somme des obligations de cette collaboratrice du médecin. Il existe pour elle un devoir de capacité professionnelle sanctionné par un diplôme, qui sera sans doute bientôt obligatoire en France comme il l'est déjà en Italie [1]. Et il existe un devoir de valeur morale : celui précisément dont traite ce livre.

Très importante en elle-même, la question le devient bien plus encore dans les conjonctures présentes. Certes, il n'a jamais été très facile d'accorder dans une vie vraiment personnelle les devoirs de la discipline et ceux de l'initiative. Pour ne prendre qu'un exemple, qu'on pense aux cas de conscience que peut poser à l'infirmière « l'impression » que le médecin se trompe ! Car enfin, d'une part, il n'est pas infaillible ; mais de l'autre l'infirmière, outre qu'elle n'est pas médecin, doit seconder et non pas discuter, gêner le médecin, et celle qui franchirait les bornes de la discrétion ne manquerait pas de se mettre bientôt dans des situations impossibles. Mais combien la question se complique si l'on se place, et il le faut bien, en face du *matérialisme médical,* qui n'est malheureusement pas un mythe ! Que doit faire l'infirmière sollicitée de coopérer à des actes ayant pour but d' « abréger les souffrances d'un malade » ou d' « interrompre une grossesse », de donner tous renseignements utiles pour la « contraconception », ou découvrant qu'un insomnique est en train de s'intoxiquer ?

Le grand mérite du Dr Biot est d'avoir compris qu'il ne suffit pas, dans ces conjonctures douloureuses, de répondre par un *non licet.* C'est avec une prudence éclairée, un tact parfait, qu'il met à la disposition de son lecteur et des arguments péremptoires et des conseils pratiques sur le meilleur moyen de ramener les égarés au devoir. Or, qui ne sait que ces situations difficiles ne sont pas le privilège des infirmières ? Les prêtres aussi les connaissent ; ils trouveront dans *Au service de la personne humaine* le nécessaire complément qu'attendait le cours de diaconales. Est-il téméraire d'avancer que plus d'un chapitre témoigne d'échanges de vues très poussés de l'auteur avec des prêtres ? Pour nous aussi ce livre est un bienfait.

Notons encore qu'il est d'une lecture aussi facile qu'agréable : et le mérite n'est pas mince en un tel sujet. Après quoi il ne nous restera plus qu'à reproduire en nous y associant l'appréciation du colonel A. Roullet : « Aujourd'hui que le jugement flatteur de l'opinion récompense enfin l'auteur de l'effort poursuivi depuis plusieurs années, il faut dire que nul n'aura consacré plus d'activité, de savoir et de dévouement à une tâche essentielle. Entre tous ceux qui auront lutté contre les tendances trop répandues d'une médecine matérialiste, le Dr Biot s'impose à notre estime par ses qualités de philosophe chrétien associées aux dons du clinicien riche d'expérience et d'information. Car rien de son art ne lui est étranger dans ce domaine si vaste et si obscur encore où se rencontrent les activités physiologiques et psychologiques. » Recommandation rare pour un livre qu'un tel jugement d'un tel juge.

2. — L'Institution est, selon le mot de M. Louis Le Fur, « le problème juridique du jour. » Nos lecteurs n'en ignorent pas l'importance et c'est à la demande de l'un d'eux que l'*Ami* fut un jour conduit à exposer sommairement la question et à

[1] Bimensuels, alternativement 38 et 42 pages in-8 ; France, 16 f. par an ; Editions Spes, 17, rue Soufflot, Paris 5e.

[2] In-12 de 335 p., 13 f. ; Editions Vulliez, à Joigny (Yonne).

[1] Très opportunément le Docteur attire là-dessus l'attention de tous ceux et celles qui ont la responsabilité d'organisations hospitalières. Ce serait une réelle imprudence d'attendre le vote de la loi pour prendre les décisions nécessaires.

en souligner l'intérêt pour l'Apologétique [1]. L'ouvrage du R. P. Desqueyrat, S. J., *L'Institution, le droit objectif et la technique positive* [2], sera bien accueilli de tous ceux qui éprouvent le besoin de voir de près à quoi répond la théorie à la mode et d'en mesurer la portée.

Dans un premier essai, historique, l'auteur établit d'abord que l'Institution, au nom près, est, comme beaucoup d'autres nouveautés, une vieille chose. Avouons que ce n'est pas pour nous déplaire, et sans doute plus d'un lecteur qui ne se serait senti que peu d'inclination à... monter dans le dernier bateau, répugnera moins à suivre les institutionalistes dans leur effort de réaction contre le subjectivisme, si malfaisant en Droit comme partout. Il le fera d'autant plus volontiers en compagnie du P. Desqueyrat que, dans un louable souci de modération, l'auteur s'applique à se garder de toute outrance dans cette réaction nécessaire, n'hésitant pas à se distinguer nettement de maîtres envers lesquels il se reconnaît d'ailleurs des obligations, M. G. Renard et le P. Delos notamment. On ne nous demandera pas de prendre ici parti : ce n'est pas de notre compétence. Il nous aura suffi de donner une idée de ce qu'on peut aller chercher dans la première partie de ce livre.

Dans la seconde, doctrinale, le P. Desqueyrat, à l'aide d'une discussion nécessairement laborieuse mais solide, montre sur le plan sociologique ce qu'il entre, dans les phénomènes juridiques, de déterminisme et de liberté ; sur le plan des spéculations philosophiques, que l'institution corporative apparaît comme un milieu social différencié, soumis à un ensemble de règles obligatoires que la raison humaine peut découvrir en scrutant le réel ; sur le plan technique enfin, qu'il est impossible, comme les juristes le prétendaient hier, de ramener au contrat quantité de situations juridiques.

On ne s'attend évidemment pas à ce qu'un tel livre se dévore comme un roman. Il y faut prendre un peu plus de peine, et ceci encore est tout à son honneur. Mais à qui l'ouvrira avec le désir de s'informer du progrès de la pensée juridique sur un point de la plus haute importance, il offrira matière à réflexions et procurera la joie de profitables découvertes.

3. — Poursuivant le cours de ses conférences dont l'éloge n'est plus à faire, le R. P. Coulet nous en donne une nouvelle série, qu'il intitule : *Le Catholicisme et la Civilisation en péril* [3]. Les titres des cinq conférences indiquent bien le progrès de la pensée : la Civilisation en péril ; les Naufrageurs inconscients de la Civilisation ; Catholicisme et Civilisation ; l'Echec apparent du Catholicisme ; l'Heure des Catholiques. C'est dire qu'on trouve dans ce livre, non seulement un exposé (un de plus dirait-on) d'ailleurs très perspicace de la situation actuelle, mais aussi, ce qui est plus rare, une discussion clairvoyante et courageuse des responsabilités, où les nôtres ne sont pas éludées, et l'indication très nette de nos devoirs d'aujourd'hui.

Ce qui nous a peut-être le plus frappé dans ces pages, c'est le double souci, idée maîtresse de l'auteur, de distinguer soigneusement, tant dans l'exposé que dans les leçons pratiques, les deux éléments de valeur si inégale, qu'on a coutume de réunir dans le concept unique de Civilisation. Il est un élément immuable, éternel, constitué par l'ensemble des *valeurs morales et spirituelles* dont le Catholicisme est le meilleur et peut-être l'unique gardien : c'est la base de toute civilisation vraie. Et il en est un autre, fait des *institutions temporelles* variables suivant les temps et les lieux, dans lesquelles se définit provisoirement mais ne se fixera jamais l'effort des hommes dans l'aménagement de leur existence terrestre. Tandis que certains, et ils sont aujourd'hui légion, s'emploient avec une remarquable obstination à confondre ceci et cela, demandant à l'Eglise de fixer ses destins éternels à des organisations politiques, sociales,.. auxquelles d'autres succéderont comme elles ont succédé à d'autres, le P. Coulet, écartant les naufrageurs inconscients, ralliant les sauveteurs négligents, égarés ou timides, montre aux vrais catholiques comment il leur appartient de refaire aujourd'hui ce que l'Eglise a fait déjà tant de fois à travers les vicissitudes des institutions humaines.

Son livre, œuvre de clairvoyance, de loyauté, de courage, est d'avance assuré du succès qu'il mérite.

4. — Il ne faut pas séparer l'un de l'autre les deux livres de M. Maurice Poussin : *L'éducation populaire et le socialisme* [1], et *Routes nouvelles* [2]. L'auteur, ancien militant socialiste venu au catholicisme social et entré dans les ordres, nous donne en ces deux livres plus et mieux qu'une opinion, discutable après tout, sur l'avenir des masses ouvrières. Il nous apporte son expérience : non pas celle d'un homme aigri dont l'amertume envers son ancienne foi dissimulerait mal une vilaine blessure d'amour-propre ; mais celle d'un cœur généreux, d'une âme qui n'a pas péché contre la lumière, qui garde pour ses amis d'hier, dont il a vu de près le dévouement et la générosité, une sympathie véritable, malgré l'opposition des doctrines. Car il a, lui aussi, poussé *au delà du marxisme,* mais il a sur H. de Man l'avantage inappréciable d'avoir trouvé du premier coup, pour en sortir, la bonne porte. C'est assez dire l'intérêt de son témoignage.

Son premier livre pose d'abord avec une vérité saisissante le problème de l'éducation ouvrière. Et nul ne se plaindra qu'au lieu d'accabler son lecteur de considérations abstraites, il nous ait apporté surtout une riche moisson de faits observés ou vécus : à nous de réfléchir et de conclure. Pourquoi faut-il qu'on s'habitue si aisément à la souffrance .. des autres, que ces instantanés soient révélateurs même pour qui vit auprès de la réalité ! La misère est un obstacle terrible au relèvement intellectuel et moral de la classe ouvrière. Le socialisme éducateur a voulu supprimer cet obstacle, élaborer une éthique socialiste, la couronner d'un humanisme socialiste, la codifier en des programmes scolaires. Tout cela nous est présenté très objectivement, ainsi que les organisations dont le nom du moins commence à être connu : Amis de l'enfance, Républiques d'enfants, Faucons rouges. C'est donc en connaissance de cause que l'auteur peut conclure à la grandeur, mais à la faiblesse aussi du socialisme éducateur.

Il s'en est évadé par la porte du jocisme. C'est la conclusion de son premier livre et c'est tout l'objet du second. Reprenant le problème de l'éducation ouvrière, il montre comment les méthodes réalistes de la J. O. C., en particulier son souci de ne pas sortir le jeune ouvrier de son milieu, mais de faire concourir tous les éléments de ce milieu même à la formation chrétienne de toute sa personne, sont la *solution,* au moins pour aujourd'hui, du grave problème des *Humanités ouvrières.* Si quelqu'un s'étonnait encore de la fa-

[1] *Ami* 1932, p. 331 sq.
[2] Un vol. in-8 de 400 p., 40 f. ; Paris, Librairie du Recueil Sirey.
[3] In-12 de 224 p., 10 f., Spes.

[1] In 12 de 256 p., 12 f ; Spes.
[2] In-12 de 272 p , 12 f. ; Spes.

veur singulière manifestée par l'Eglise pour la *Jeunesse ouvrière chrétienne,* qu'il prenne et qu'il lise.

5. — Le *Voyage à travers le Capitalisme* de M. René Johannet [1] ne peut pas ne pas être un livre intéressant, et d'avance on est assuré que l'excursion ne manquera ni de profit ni de charme. Pourtant — l'avouerons-nous ? — il nous a semblé que ce livre, évoquant invinciblement le souvenir de quelques autres, de Lucien Romier, Daniel-Rops [2] par exemple, pâtit un peu du rapprochement. C'est en somme un plaidoyer pour le Capitalisme. Très bien : la cause est de celles qu'un avocat peut défendre. S'il est possible de faire l'économie d'une révolution en corrigeant bien vite les abus capables de l'amener, il n'y a pas à hésiter. « J'estime, écrit M. R. J., que la réforme capitale à réaliser concerne moins encore la technique que le *caractère,* le milieu moral appelé à voir se dérouler cette technique. Tout ne serait pas fait, mais presque, le jour où l'on parviendrait à remettre en honneur ces qualités et ces vertus : bon sens, prudence, application, travail, résignation, honnêteté, conscience. » Disions-nous autre chose, ici-même il y a un an ? Mais le plaidoyer ne serait-il pas plus habile, le juge (en l'espèce, le lecteur) ne se laisserait-il pas plus aisément persuader, si l'apologie était plus modeste ? Trois exemples, assortis à dessein, éclaireront notre pensée.

Le premier est emprunté à l'histoire. On sait que le capitalisme est tenu généralement pour un phénomène tardif, au moins relativement. M. R. J. s'inscrit en faux contre l'opinion reçue : « Rien n'est plus archaïque, écrit-il, que le capitalisme moderne. » Et il le reconnaît sans hésiter dans les entreprises des couvents bénédictins aux XIe et XIIe siècles, en Mésopotamie et en Chaldée aussi bien qu'en Grèce et à Rome, mieux encore, dès l'âge de pierre : « Les tailleries du Grand-Pressigny supposent d'énormes disponibilités capitalistes » (p. 40). Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour discuter ces vues. Pourtant, le capitalisme est chose si complexe, et d'autre part l'histoire, la préhistoire surtout, comportent un élément conjectural de si grande importance qu'une telle assurance nous laisse un peu rêveurs.

Historique encore par un côté, le second exemple intéresse l'apologétique chrétienne. On attribue généralement au christianisme l'abolition de l'esclavage : l'Eglise s'en est toujours fait gloire, M. Maurras lui en a fait grief. Selon M. R. J. c'est le capitalisme qui joua ici le principal rôle. L'esclavage était un régime pitoyable du point de vue de la production [3]. « La littérature antique résonne encore des plaintes patronales sur la paresse de l'esclave. De fait, c'est cette paresse indécrottable qui a miné puis anéanti le système, — de compte à demi avec la révolution chrétienne et la propagande philosophique. Ecœurés par l'anémie de leur production, les patrons romains jetèrent de bonne heure les yeux sur les travailleurs libres oubliés par l'asservissement universel..., tant et si bien que cette classe à l'agonie non seulement reprit nombre et force, mais, par le jeu du pécule et de l'affranchissement, submergea peu à peu l'institution servile » (p. 98). — M. R. J. nous permettra bien de lui poser une double question : croit-il que l'Eglise, même en face d'une production satisfaisante, eût jamais pu se résigner à ce que des hommes n'aient pas la maîtrise de leur âme, et pense-t-il que sans la « révolution chrétienne » l'organisation de la production eût suffi à redonner à tous, maîtres et *esclaves,* le respect de la dignité humaine ?

Le troisième et dernier exemple est proprement de morale sociale. « Prenez une chute d'eau. Elle n'appartient d'ordinaire à personne. Du moins personne n'en fait rien. Elle est stérile. Avec ce *rien économique,* le capitalisme va créer une richesse souvent énorme, par le moyen de la société anonyme. Il provoquera, par sa vertu, non seulement une commercialisation d'immense envergure,... mais une multitude de propriétés sorties du néant : les actions... » (p. 105). Une remarque d'abord. Sans doute la chute d'eau n'appartient à personne, puisqu'elle n'a fait encore l'objet d'aucune occupation privée ou collective. Mais n'oublions pas que la nature a été mise par Dieu *au service des hommes,* et que cette destination première subsiste même dans la propriété privée. A un titre déjà donc la Société a des droits sur les *créations* du capital. Souvent elle en a d'autres encore. L'auteur cite le cas de Kembs [1]. Pourquoi donc a-t-il oublié de dire que l'Etat avait contribué pour 150 millions aux travaux destinés à capter la force du Rhin ? Admettons que ces millions seront remboursés un jour ; il n'en reste pas moins que les deniers publics ont travaillé concurremment avec le capital, et qu'à ce titre encore la société a des droits sur la *création.*

On voit par ces *à peu près,* dont on pourrait multiplier les exemples, que le livre de M. René Johannet, s'il peut être lu très utilement par un homme averti, a besoin de cette condition.

6. — En *L'abbé Georges Frémont* [2], M. le chanoine Alleaume nous donne le portrait attachant d'un prêtre bien oublié, trop méconnu sans doute aujourd'hui, qui méritait pourtant d'avoir sa place dans cette galerie des *Maîtres d'une génération.* Pourquoi cet oubli ? L'abbé Frémont fut surtout un orateur : or l'éloquence passe vite quand elle n'est animée que par le talent, même très authentique. Mais l'explication vraie de cette disgrâce n'est-elle pas celle que donne M. Alleaume ? L'œuvre de l'abbé Frémont fut un essai prématuré d'éducation de l'esprit public. L'homme est venu trop tôt. Le livre, lui, vient à son heure. A ceux qui voient, de loin encore, les moissons qui s'annoncent, ce récit du temps des labours pénibles ne peut pas ne pas être plein d'intérêt et d'enseignements.

7. — *Sois Apôtre* [3] est un charmant recueil d'instructions excellemment adaptées et de jolies histoires, distribuées en quatre *semaines d'offensive,* recueil spécialement destiné aux petits apôtres de la Croisade eucharistique. On sait le bien réalisé déjà par la Croisade. Ce petit livre nous livre le secret de cette action bienfaisante et profonde, à laquelle on ne peut souhaiter que de voir son champ s'étendre toujours.

[1] In-12 de 252 p., 7 f. 50; Spes.
[2] *Cf. Ami* 1933, p. 321 et s.; 1934, p. 50 et s.
[3] L'auteur a même ce mot étonnant : « Le reproche qu'on adresse le plus souvent à l'esclavage est de ralentir la production. » Qui, *on* ? Pas les catholiques, du moins !

[1] Cf. *Ami* 1934, p. 9.
[2] In-12 de 152 p., 12 f. ; Bloud et Gay.
[3] In-18 de 205 p., 4 f.; Toulouse, *Apostolat de la Prière.*

IMPRIMATUR
Lingonis, die 18 julii 1934.
EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

L. SOSSON, EDITEUR, 50, rue de Turenne, PARIS (3e)

STATUES — AUTELS — CRÈCHES
CHRISTS IVOIRE — BRONZES — BOIS — IVOIRES
Toute la décoration intérieure d'Eglise

CHRIST EN CROIX, par Mlle Heuvelmans. Prix de Rome
Se fait en toutes dimensions et toutes matières.

CHAUFFAGE DES EGLISES
par L'AEROTHERME "ETNA" bté S. G. D. G.
jusqu'à 20.000 m³ par l'air chaud pulsé
à + 12° degrés garantis
Se reporter à l'annonce complète paraissant
le 1er jeudi de chaque mois.
Prix à partir de 4.800 fr.
D. GUIGUET, Ing. const., CHALON-S-SAONE (S.-&-L).

POUR LE VIN DE MESSE
s'adresser aux PÈRES TRAPPISTES
de N.-D. des Neiges, par La Bastide (Lozère).
R. C. Largentière 1.699.

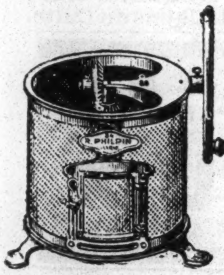

Eplucheuses de légumes
Prix pour Communautés,
Œuvres, Séminaires.
70 modèles depuis 125 fr.
TOUS ARTICLES DE CUISINE
— *Représentants demandés* —
PHILPIN, constructeur,
50, boul. de la Villette, PARIS.

LOURDES VILLA SOULAGNET
22, Rte de Pau, 5 m. Grotte.
Maison recom. au Clergé. Prix spéciaux pr groupes. Confort.

VITRAUX
MAISON BESSAC – GRENOBLE, FRANCE

CLASSIQUES GARNIER

VIENT DE PARAITRE :

SAINT FRANÇOIS DE SALES. – Introduction à la Vie dévote, *avec un avant-propos et des notes de* **Charles FOROT.** 1 volume. . 9 fr. »»

SAINT JEAN CHRYSOSTOME. Dialogue sur le Sacerdoce. – Discours sur le Mariage. – Lettres à une jeune veuve. *Traduction nouvelle avec introduction, préface et notes par* **l'abbé Fernand MARTIN,** Professeur à N.-D. de Boulogne. 1 volume . . . . . . 15 fr. »»

RAPPEL :

LACORDAIRE. — **Sainte Marie-Madeleine, avec une notice sur le Père Lacordaire et suivie de :** *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne.* 1 vol. 15 fr. »»
— **Vie de Saint Dominique.** 1 volume . . . 15 fr. »»
— **Conférences de Notre-Dame de Paris, avec notes historiques et critiques de M. l'abbé Chauvin** 5 vol. à 15 fr. »»
— **Notices et panégyriques.** 1 volume . . . 15 fr. »»

MALEBRANCHE. — **Conversations chrétiennes dans lesquelles on justifie la vérité de la religion et de la morale de Jésus Christ Edition critique avec introduction et notes par L. Bridet.** 1 vol. . . 9 fr. »»

En vente dans toutes les Librairies et à la Librairie GARNIER FRÈRES, 6, rue des Sts-Pères, PARIS VIIe, qui envoie gratuitement sur demande, son CATALOGUE GÉNÉRAL.

VIN de VIAL
QUINA, SUC de VIANDE LACTO-PHOSPHATE de CHAUX
Le plus puissant des fortifiants.
INDISPENSABLE aux
ANÉMIÉS CONVALESCENTS
FEMMES
ENFANTS
et VIEILLARDS
VIAL Frères, Pharmaciens à Lyon
36, Place Bellecour, 36
DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Un Chemin de Croix
Une statue d'art...,
s'achètent en confiance
Mon Hesse - Rouen
45, rue des Carmes — Tél. 322.71.
SERVICE CENTRAL DE DOCUMENTATION
----- D'ART RELIGIEUX MODERNE -----
Renseignements et prix sur demande.
Chasublerie — Orfèvrerie — Bronzes.

haute voix (ou qu'il écoute, s'il ne sait pas encore lire), et il se trouve ainsi capable de répondre au *questionnaire* qui vient après. Et pour terminer la leçon, une *pratique* sur laquelle le catéchiste aura soin d'attirer l'attention de son disciple.

En tête du volume, on a reproduit le texte des principales prières, que le petit enfant doit apprendre par cœur. Une Méthode pour la confession et la communion complète l'ouvrage, avec quelques courtes prières à réciter pendant la messe.

Une cinquantaine de gravures, dessinées d'après des Livres d'Heures du xvᵉ siècle, s'encadrent dans le texte pour frapper l'imagination des enfants et compléter l'effet d'ensemble.

On n'a pas oublié que Mgr Andrieux a publié jadis *La Première Communion dans l'histoire,* où il répondait par les documents authentiques à cette question : Quelle a été, des origines à nos jours, la discipline de l'Eglise touchant l'admission et la préparation des enfants à leur première communion ? (in-12 de XXXIV-400 p., 10 f., Paris, Beauchesne).

Dernière Retraite du R. P. de Ravignan (7ᵉ édition). — In-12 de XII-268 p., 10 f. — Paris, Téqui.

Cette Retraite a été donnée par le P. de Ravignan en novembre 1857 (trois mois avant sa mort) aux Carmélites de la rue de Messine, à Paris ; ce sont elles qui l'ont recueillie et publiée.

Il est possible que le détail des paroles du Père n'ait pas été rapporté dans la perfection ; cependant « tout le travail de l'éditeur a consisté à faire disparaître les négligences inévitables d'une parole familière et improvisée ; on n'a rien ajouté, on a peu retranché ; on se serait fait un scrupule d'aller plus loin et de s'exposer, par le désir d'une correction plus grande, à altérer, si peu que ce soit, la pensée originale du saint religieux » (p. IX).

Dans cette Retraite, le P. de Ravignan s'inspire encore et toujours des *Exercices* de S. Ignace, quant aux pensées et quant au plan. Aux méditations de la Retraite ont été ajoutés deux entretiens aux religieuses du même couvent et quelques fragments et pensées, puisés à des sources diverses.

P. SERTILLANGES. — **Nos serviteurs. — La vie civique et religieuse du Foyer.** — Plaquettes de 48 p., à 3 f. l'une. — Paris, Spes.

I. — Que d'excellentes vérités dans la première brochure, sur la situation actuelle des « domestiques » ! C'est à dessein que nous employons ce mot, car les serviteurs, traités d'après les exigences de l'esprit chrétien, devraient faire partie de la maison.

L'auteur aborde ce problème très humain du « service » en maison avec la hauteur de vues que peut inspirer la meilleure théologie. Nulle idolâtrie des conventions ; un sens très direct des situations nouvelles ; ce qui permet au R. P. de parler avec une franchise audacieuse... et tranquille. Toutes les exigences de l'ordre domestique, comme celles de la dignité humaine, sont prises en considération.

II. — La seconde brochure est tout aussi instructive. Le désordre du monde tient à l'ébranlement de ses assises : on ne redressera donc le dehors qu'en se préoccupant d'abord du dedans. La vie civique, la vie religieuse dès la famille, dans la famille : voilà ce qu'il importe au premier chef de restaurer.

Nous disons bien : « restaurer ». Car, à lire la brochure du P. Sertillanges, on s'aperçoit bien vite que les plus essentielles notions sont négligées de nos éducateurs, parfois même des maîtres et des parents les plus sincèrement catholiques.

Traité pratique des vœux et de l'état religieux, par M. le chanoine Marsot, aumônier de la Compassion, à Villersexel (Hte-Saône). — Un vol. in-12 d'environ 400 p., franco 10 f. (remises par nombre). — Chez l'auteur, et à l'Imprimerie catholique de l'Est, à Besançon.

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage... » Voilà vingt fois que M. le chanoine Marsot remet le sien sous presse, après l'avoir chaque fois remis sur le métier pour qu'il soit bien à jour.

L'auteur s'est proposé de condenser d'une manière claire et précise tout ce qui concerne la nature et les obligations de la vie religieuse. Dans ce but, il donne sous forme catéchistique, *en un millier de questions et réponses,* toute la législation canonique en vigueur au sujet des Instituts religieux. A l'exposé canonique et moral viennent s'ajouter des considérations, des conseils empruntés aux grands docteurs de la vie religieuse, en particulier à S. Thomas, S. Bernard, S. François de Sales, S. Alphonse. On possède ainsi, sur l'état religieux, un ouvrage didactique aussi complet que possible. Une étude sommaire, mais suffisante, sur les divers caractères et tempéraments termine le volume.

Bien noter qu'il existe deux éditions, l'une pour les Instituts d'hommes, l'autre pour les Instituts de femmes ; et avoir soin de spécifier celle qu'on désire.

La gémination scolaire. *Situation légale de 1886 à 1933,* par Jean ROUVIÈRE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. — In-12 de 32 p., 1 f. — Paris, Bonne Presse.

Pour répondre aux inquiétudes suscitées par le vote de la loi du 12 février 1933, Mᵉ Jean Rouvière a écrit cet exposé purement objectif du régime légal des écoles mixtes de 1886 à 1933, tel qu'il résulte des art. 6 et 11 de la loi de 1886. Il y montre avec toute la clarté désirable que les principes posés par l'art. 11 — obligation pour les communes de plus de 500 habitants d'avoir une école spéciale pour les garçons et une pour les filles — demeurent la règle générale, et que la loi nouvelle ne fait qu'ajouter une exception aux exceptions prévues par la loi de 1886. Il conclut, en outre, que la garantie inscrite dans l'art. 6 — obligation de faire donner l'enseignement par des femmes dans les écoles mixtes — reste toujours en vigueur.

Retraites pour les âmes religieuses, ou *Quinze retraites du Mois.* — In-32 de VIII-327 p., 6 f. 50. — Avignon, Aubanel Père.

Ces retraites, dont l'auteur anonyme est un religieux de la Trappe d'Aiguebelle, s'inspirent de S. Bernard, de Bossuet, de dom Le Bail et des œuvres de Mgr Gonon, évêque de Moulins.

Elles s'ouvrent en décembre avec l'année ecclésiastique et comportent chacune une méditation, un examen, une préparation à la mort. Les âmes méditatives, facilement nourries d'une pensée, pourront les diviser en plusieurs années. Les sujets propres à la vie *purgative* y sont d'abord médités : pauvreté, obéissance, humilité, mortification, silence. — Pour se développer ensuite avec la vie *illuminative* : pureté et dévotion à la Sainte Vierge ; Eucharistie ; saintes lectures ; vie d'oraison et oraison. — Et s'épanouir avec la vie *unitive* : vie religieuse et observances ; amour de Dieu et du prochain ; éternité et ciel.

Outre la méditation, on trouvera chaque jour la matière détaillée et pratique d'un examen de conscience et une préparation à la mort.

Cet ouvrage doit rayonner en dehors des cloîtres, dans les séminaires, les congrégations religieuses et jusque dans les presbytères. Partout il apportera ferveur et vie surnaturelle plus intense.

FALCE doreurs, quai du Pont-Neuf, 50, TOURS, pʳ diocèses Ouest-Sud ; à THIEUX, S.-et-M., pʳ Est-Nord. Dor. argent. Objets du Culte.

MAX INGRAND
8, PASSAGE TENAILLE - PARIS (14ᵉ)
a réalisé les
VITRAUX
DE L'ÉGLISE SAINTE-AGNÈS A ALFORT

LOURDES Hôtel Villa Saint-Jean, au Pont Vieux, près Grotte, 3, rue du Paradis, et rue de la Grotte. *Cuisine soignée.* Albert ABADIE. *Prix modérés.*

VINS DE MESSE
CAVES DES PRÉMONTRÉS
Abbaye de St-Michel de Frigolet.
Adresʳ correspᵉᵉ : Mʳ Yvrard, 4, Quai Vauban, Sète (Hᵗ).

La marque **M.C.M.** est une garantie

Cie Fse de
MOSAIQUE CÉRAMIQUE de MAUBEUGE

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs
USINES à MONTPLAISIR-MAUBEUGE
Téléphone : 125 - Télégrammes : Mosaïque-Maubeuge
et LANDRECIES (Nord)
Téléphone : 20 - Télégrammes : Céramique-Landrecies
DEPOTS à
PARIS, 132, Rue Clignancourt - Téléph. : Nord 38-51
LYON, 19, Rue de Toulon - Téléph. : Parmentier 30-38
Albums, devis, tarifs, projets, renseignements et échantillons sont fournis gratuitement sur demande.

M.C.M.

LOURDES — Hôtel Villa Madonna —
Avenue Peyramale (près Grotte)
Eau courante. — Très recommandé. — *Prix modérés.*

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

GEORGES JANIN

Artiste-Peintre-Verrier - Agréé des Beaux-Arts
Lauréat de Concours Publics
Fournisseur des Missions Etrangères
Auteur des vitraux dans plus de 5.000 églises en France et à l'Etranger.

Le plus ancien et le plus important atelier de vitraux d'Art Religieux de l'Est de la France — Créé en 1835.
12, rue Lionnois, NANCY
(Meurthe-et-Moselle)
ÉTUDES, RENSEIGNEMENTS, DEVIS, CATALOGUE ARTISTIQUE SUR SIMPLE DEMANDE

Vitraux en tous genres : grisailles, médaillons, scènes historiées,
Restauration de verrières anciennes, armoiries

Plus de Vols ni d'Effractions
TRONCS-COFFRES
Inviolables - ACIER - Brevetés
Paul PRIOURET, Constructeur
Médaille d'argent concours Lépine 1932
9 bis, rue Danicourt, MALAKOFF (Seine).
Références — Prix et Notices sur demande.

DOULEURS,
rhumatismes, goutte, gravelle, artériosclérose, lumbago, sciatique sont guéris par l'Urodonal. Il prévient la congestion, l'apoplexie, l'urémie; il fait baisser la tension artérielle, et diminue la viscosité du sang chez les obèses et les pléthoriques; il libère le foie, le rein et la vessie de la boue et des calculs uriques; il désintoxique l'organisme et lui restitue souplesse et vigueur. (Communications à l'Académie de Médecine et à l'Académie des Sciences). Le flacon 16 francs, franco 16,50. Le triple 39,20. Envoi gratuit du « Manuel de Santé » par le professeur E. Faivre. CHATELAIN, fournisseur breveté du Vatican, 2, rue de Valenciennes, Paris, et toutes pharmacies.

LOURDES
POUR TOUS ACHATS D'OBJETS DE PIÉTÉ ET SOUVENIRS
ADRESSEZ-VOUS AU **PALAIS DU ROSAIRE** CATALOGUE FRANCO TARBES 4204
MAISON PRINCIPALE : 64, Boulevard de la Grotte.
SUCCURSALES : 158, Rue de la Grotte,
et 38, Rue de Livarot, à
LISIEUX